

Programme écologiste et citoyen pour Nantes

faciliter
la vie



Pascale CHIRON - Nantes écologiste et citoyenne - Élections municipales des 23 et 30 mars 2014

10, allée des Tanneurs 44000 Nantes - Tél : 02 51 82 41 06 - pascalechiron2014@gmail.com

Chères Nantaises, chers Nantais,

J'ai rassemblé des écologistes et des citoyen-ne-s qui partagent une même vision d'avenir pour Nantes : une ville qui porte haut les valeurs et les actes écologistes. Depuis plusieurs mois, nous avons construit un programme concret, ambitieux et réalisable.

Ce projet a été nourri de l'expérience d'élu-e-s qui participent à la gestion municipale depuis 13 ans, il a été discuté avec des centaines d'acteurs de la cité.

Ce projet s'ancre résolument dans le XXIème siècle. Il cherche à répondre à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés, sociaux, économiques et environnementaux. Nous avons notamment mis l'accent, par des propositions très concrètes, sur les gisements d'emplois que recèle ce territoire et que nous voulons développer.

Ce projet met en avant aussi, l'enjeu de la co-construction de l'action publique. Bureau des projets, renforcement des conseils de quartier, conseils d'acteurs accompagnant toutes les grandes politiques publiques, nous souhaitons une ville où les élu-e-s décident avec leurs services en co-élaborant avec les habitant-e-s. Échanger ne ralentit pas la décision publique. Les coûts de fonctionnement liés à la construction de cette co-décision sont faibles par rapport aux économies qu'ils génèrent : les politiques publiques sont finalement mieux adaptées aux attentes et aux réalités de la ville et de ses habitant-e-s.

Car mon souci est bien aujourd'hui de nous inscrire dans une maîtrise du budget de la ville. Nous arrêterons les investissements liés à des projets d'infrastructures inutiles. Nous réaliserons des économies dans les budgets de fonctionnement des bâtiments municipaux. Nous générerons de nouvelles recettes par le développement de secteurs économiques de la transition énergétique et l'accueil dans de bonnes conditions de nouveaux habitant-e-s. Nous valoriserons le service public et renforcerons sa présence dans l'espace public, de tous les quartiers, avec un budget maîtrisé.

Ma première proposition est claire :

1. Stabiliser les taux d'imposition sur le prochain mandat : pas de hausse de la fiscalité locale pour les ménages.

Le 23 mars, par votre vote, vous déciderez des politiques publiques des six prochaines années. En votant pour la liste écologiste et citoyenne, vous choisissez un projet qui renforce la démocratie, crée de nouveaux emplois et répond aux grands défis environnementaux.

C'est le sens de ces 400 propositions, un projet complet pour Nantes que nous mènerons ensemble si vous me faites confiance.

Pascale Chiron

I/ Décider et agir ensemble

Nous entrons dans un nouveau temps de l'action publique locale. Chacun mesure la soif de débats, la volonté d'être consulté, la demande d'être écouté. Comprendre les schémas de décisions et y être associés est une aspiration forte et légitime des habitant-e-s.

Or, les dispositifs de concertation municipaux se sont essouffés. La pratique municipale a besoin d'être renouvelée.

Pour nous, la démocratie vit grâce au débat d'idées et à la participation de tous celles et ceux qui font le territoire au quotidien. L'expertise du vécu doit être prise en compte autant que l'expertise technique. Chaque habitant-e doit pouvoir contribuer aux décisions qui concernent son quotidien. Le numérique doit permettre de renforcer l'implication citoyenne et associative, et de renouveler nos pratiques démocratiques. L'équilibre des expressions et la transparence des décisions doivent être garants de l'intérêt général.

Pour nous, le meilleur moyen d'affronter les défis auxquels nous sommes confrontés, c'est d'associer la population au choix de son devenir, de ne pas mettre les citoyens nantais à l'écart de décisions politiques qui conditionnent leurs vies. Des Nantaises et Nantais agissent, se mobilisent, innovent. Cette énergie humaine, renouvelable, est la première force de notre ville.

Avec le même budget et des mesures incitatives fortes, nous nous engageons à ouvrir largement le processus collaboratif dès 2014. C'est une forte condition au retour de la confiance envers le politique.

INNOVER PAR LA COOPÉRATION

Pour mobiliser toutes les compétences, nous voulons mettre en place des dynamiques de coopération, transformant la cité, et ce en privilégiant l'engagement des habitant-e-s et de tous les acteurs : associations, entreprises, organisations syndicales, agents de la collectivité... Nous mobiliserons tous celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui souhaitent faire bouger les lignes pour progresser ensemble dans les quartiers, au sein des entreprises, associations ou des collectivités

2. **Ouvrir un bureau des projets dans chaque maison de quartier** pour faciliter et encourager les initiatives des habitants et des associations.
Ces projets de quartier contribuent à améliorer la qualité de vie et à renforcer le lien social.
 - Animation des initiatives par une association référente.
 - Rôle d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les porteurs de projet.
 - Lisibilité et simplification des démarches administratives pour les porteurs de projets.
 - Projets visant à réduire les inégalités sociales, à faciliter le mieux-vivre à Nantes, à développer la vie du quartier...

- Soutien aux actions de valorisation/communication des projets menés.
- Affirmation d'un droit à l'expérimentation.

- 3. Transformer la direction de la communication interne en direction de la coopération interne** pour mieux travailler avec les agents de la ville et de Nantes Métropole. Cela permet d'améliorer la mise en œuvre des politiques publiques à travers le recueil de contributions, la mobilisation de toutes les compétences, l'expérimentation, la création ou l'évolution de certains services.
- 4. Développer une culture de la coopération sur l'ensemble du territoire** via une animation régulière faite de journées d'études et de mobilisation sur les thématiques concernées avec la participation de professionnels et de chercheurs nantais mais aussi d'autres territoires. Une démarche qui implique fortement les associations d'éducation populaire.

STRUCTURER L'EXPRESSION DES CITOYENS ET PRENDRE EN COMPTE LEURS AVIS

- 5. Renforcer et donner de l'indépendance aux conseils de quartier.**
L'avis des conseils de quartier sera pris en compte en amont de tout projet d'intérêt local.
 - Désignation libre du bureau et du président.
 - Maîtrise du choix des sujets traités et du calendrier.
 - Ouverture aux 16-18 ans et aux étrangers.
 - Respect de la parité femmes/hommes.
 - Possibilité d'organiser des votations citoyennes.
 - Mise à disposition de budgets participatifs.
- 6. Installer des conseils nantais des enfants dans les quartiers :** Faire participer les enfants à la prise de décision sur les questions qui les concernent leur apporte les compétences et savoir-être utiles pour exercer pleinement leur citoyenneté dès leur plus jeune âge et à fortiori une fois devenus adultes. Les expériences connues montrent aussi l'intérêt d'associer les enfants pour améliorer leur cadre de vie et la qualité des relations dans les groupes.
- 7. Transformer le conseil nantais de la jeunesse en conseil municipal des jeunes,** représentatif de la diversité de la ville, afin de développer la participation démocratique dès le jeune âge.
- 8. Mettre en place un conseil nantais des aînés** pour renforcer leur participation dans la cité.

9. **Créer un conseil d'usagers pour chaque grande politique publique** : transports, déchets, énergie, eau, grands projets (CHU, gare, franchissements...). Les conseils d'usagers sont régulièrement associés aux décisions.
- Avis consultatif systématique
 - Composé d'habitant-e-s, d'associations et d'entreprises pour 3 ans renouvelables.

LEVER LES FREINS A LA PARTICIPATION CITOYENNE

10. **Prévoir un débat public avec accès à toutes les données pour chaque projet d'infrastructure.**
11. **Donner à chacun-e les moyens d'exercer le droit de participation** : il revient à la ville et à la communauté urbaine de favoriser la participation de toutes et tous, notamment des publics les plus éloignés en matière de formation, documentation, circulation de l'information, etc., mais également d'aménager les réunions à des horaires compatibles avec les temps de vie, de veiller à ce que la faiblesse des revenus n'exclut pas de la vie de la cité (garde d'enfants, déplacements, etc.).

RENOUVELER NOS PRATIQUES DEMOCRATIQUE PAR LE NUMERIQUE

12. Permettre à toutes et tous d'être connecté-e-s: développer les points d'accès publics à internet dans les mairies.
13. **Rendre public, sur un forum interactif, les dossiers du conseil municipal et du conseil communautaire, 10 jours avant** : les habitant-e-s peuvent ainsi alimenter le débat et la prise de décisions.
14. Encourager le caractère participatif du site de Nantes-Métropole, avec notamment un espace ouvert auquel participent les habitant-e-s en écrivant des articles.
15. Amplifier la démarche Open-Data pour libérer les initiatives sur le territoire. Associer les acteurs locaux du numérique, pour animer ces débats, pour assurer une large diffusion de l'information

GARANTIR LA TRANSPARENCE DE L'ACTION POLITIQUE

16. Organiser des réunions publiques chaque année dans chaque pôle de proximité métropolitain pour présenter le budget de Nantes Métropole aux habitant-e-s.
17. **Créer une commission subventions à Nantes Métropole** (sur le modèle du conseil régional) pour assurer la transparence dans les critères d'attribution des subventions et des aides. Cette commission aura comme tâche de :
- définir les critères d'attribution
 - assurer un suivi.

18. Évaluer les politiques publiques avec les habitant-e-s :

- Intégration d'indicateurs sociaux et environnementaux.
- Tableau de bord public de l'avancée des engagements de l'équipe municipale complété par le rapport annuel du Conseil de Développement.
- Bilan à mi-mandat et en fin de mandat avec les habitant-e-s.

II/ Habiter la ville

Se loger dans de bonnes conditions est aujourd'hui un des enjeux majeurs d'une politique publique municipale. Le logement est un bien de première nécessité. Il s'agit de permettre à chacune et à chacun de trouver une offre de logement adaptée à son revenu et à ses besoins. Les exclusions sont nombreuses et intolérables : logements insalubres ou trop étroits, exclusion de la ville parfois subie en deuxième ou même troisième couronne, voire absence de domicile, etc.

La politique de logement est donc pour nous une priorité : accompagnement du parcours résidentiel, effort soutenu pour la construction de logements sociaux répartis équitablement dans la ville, maîtrise du foncier, plan d'urbanisme cohérent entre logement, transport public, trame de cheminement doux et espaces verts.

Nous avons souvent proposé des initiatives audacieuses dans ce domaine. Pour aller plus loin, passons de quelques éco-quartiers à une éco-cité attentive au confort de chacune et de chacun !

DIVERSIFIER LES SOLUTIONS D'HABITAT

Nous constatons que se loger à Nantes reste un problème majeur pour les habitants : fonciers et loyers trop élevés, listes d'attente trop longues, logements vides ou vétustes, difficultés d'accès à la propriété...

Pour y remédier, nous proposons de faire de Nantes Habitat, office municipal du logement, un office métropolitain afin d'élargir le champ des solutions. Nous voulons mener une politique foncière offensive en achetant du terrain à moindre coût pour construire moins cher demain.

De plus, nous voulons instaurer une politique du « logement décent » pour une résorption de l'habitat précaire avec une priorité sur les logements mal isolés.

Enfin, nous soutiendrons les initiatives et les expériences innovantes en matière d'habitat (habitat coopératif, habitat intergénérationnel, logement temporaire) ainsi que l'auto-construction et l'auto-réhabilitation.

LOGEMENTS PRIVÉS

19. Mettre en place une caution solidaire Nantes Métropole, adossée à l'épargne locale avec des critères d'éligibilité pour rendre plus solvable les familles et leur permettre de devenir propriétaires en ville (à étudier au niveau du crédit municipal).
20. Développer une politique ambitieuse d'accompagnement des logements privés (locatif ou propriétaire) en mauvais état, avec le maintien des occupants en place, en lien avec le guichet unique de la rénovation énergétique.
21. Sensibiliser les petits propriétaires sur le suivi des emprunts en alertant sur les risques de l'accession à la propriété « à tout prix » : 80% de l'habitat insalubre nantais est constitué de propriétaires occupants.
22. Encourager les promoteurs à prévoir des espaces communs dans les constructions

neuves et l'aménagement convivial des espaces extérieurs (espaces verts, appuis vélo, etc.).

23. Proposer une alternative aux modes classiques d'habitat : être candidat à une expérimentation pour mettre en place une réglementation adaptée.
24. Accompagner et déployer l'habitat participatif, via des conseils juridiques et financiers et en créant sur le site de la mairie une plateforme collaborative propice à l'échange d'expériences réussies.
25. Dans le cadre du service public du partage, encourager le développement des colocations intergénérationnelles en développant des services entre propriétaires et locataires : hébergement contre jardinage par exemple.
26. Recenser les locaux vides et désaffectés en vue de leur réhabilitation et remise sur le marché.

HABITAT SOCIAL

Pour éviter que des schémas d'inégalités sociales se perpétuent et pour rompre avec les idées reçues, il est impératif de développer la mixité sociale dans l'habitat ainsi que dans nos quartiers.

Or, le logement social neuf est parfois trop cher pour certains ménages, qui restent donc en logement social ancien ou dans le vieux locatif privé sans perspective de changer de quartier. Pour remédier à cela, nous proposons de :

27. Agir sur la répartition géographique des logements sociaux pour garantir l'équilibre entre les quartiers : 25% de logement social dans chaque quartier. Autrement dit, construire à l'échelle de l'agglomération 2 000 logements sociaux ainsi que 2 000 logements facilement accessibles par an.
28. Construire du logement social récent à faible coût locatif pour favoriser l'accès des plus fragiles sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.
29. Diminuer la facture énergétique des habitants : alors que ces habitants ont un plus faible budget, la part de leur facture énergétique est plus importante que pour des ménages à ressources financières plus élevées. 50% des logements sociaux seront ainsi reliés au réseau de chaleur d'ici 2018, la réhabilitation thermique du parc HLM accélérée.
30. Réduire le temps de traitement des dossiers en mutualisant les moyens dans le cadre d'un office HLM d'agglomération.
31. Renforcer le financement des associations de locataires pour soutenir leurs actions.
32. Revoir la question du « reste à charge » pour les locataires et revoir la grille de vétusté.
33. Requalifier les rez-de-chaussée des immeubles dans les quartiers à forte densité

en commerces de proximité, lieux de convivialité ou lieux culturels.

HEBERGEMENT D'URGENCE

C'est une priorité absolue et un droit : un toit pour toutes et tous ! L'habitat constitue la base de l'intégration sociale et du vivre-ensemble.

34. Renforcer l'offre d'hébergement d'urgence et l'accompagnement/médiation en tenant compte des besoins de chacun-e (femmes battues, seules ou avec enfants, jeunes avec un chien, hommes à la rue depuis des années, etc.)
35. Mettre en place des dispositifs innovants d'accueil d'urgence pour toutes les populations en grande précarité en optimisant l'utilisation des terrains et bâtiments communaux.
36. Soutenir en particulier les structures de logement intermédiaires, avec un fort accompagnement social, pour sortir les personnes de l'urgence et les amener progressivement vers un logement autonome.
37. Résorber l'habitat indigne et agir sur l'urgence du quotidien (accès à l'énergie, l'eau, gestion des déchets, etc.).
38. Agir à l'échelle de l'agglomération, avec une politique partagée et assumée par toutes les communes, notamment en matière d'aires et d'habitats adaptés aux gens du voyage ou population roms.

VERS UNE AUTRE APPROCHE DE L'URBANISME

L'espace public et l'organisation de notre territoire doivent répondre aux usages et aux aspirations de celles et ceux qui les vivent. Nous ne pouvons figer un urbanisme pour notre métropole sans avoir pleinement partagé, aux différentes échelles de vie, avec les citoyens, ce que nous attendons. Nous défendons l'exigence d'une construction partagée de la ville. C'est pourquoi, nous souhaitons partir des fonctions et des usages, en lien avec les habitants, acteurs et constructeurs du territoire. Le futur PLUm (plan local d'urbanisme métropolitain) devra être co-élaboré pour associer les citoyens et les différents acteurs au devenir de leur ville.

Proximité des services, inter-modalité des transports, convivialité de l'espace public, sobriété énergétique, implication citoyenne, mixité fonctionnelle, préservation de la biodiversité, orientation optimale des bâtiments... tels seront les gages d'une qualité de ville, qualité de vie.

De l'éco-quartier à l'éco-cité : vers un urbanisme collaboratif et participatif

39. Étendre la démarche éco-quartier partout et pour tous, alliant mixité fonctionnelle, mixité sociale, implication citoyenne, sobriété énergétique, inter-modalité des transports, espaces de rencontre, espaces végétalisés, innovation technologique et sociale...
40. Priorité financière à la réhabilitation des grands quartiers d'habitat social (Bellevue,

Malakoff, Bottière, Dervallières et Nantes Nord) dans un dialogue permanent avec les acteurs et les habitant-e-s.

41. Mettre en place des ateliers d'urbanisme collaboratif avec les habitant-e-s, les entreprises, les associations et les professionnels :
 - organiser la participation très en amont,
 - préciser le cadre (calendrier, objectifs, règles...),
 - lever les freins à la participation (garde d'enfants, éléments de langage, etc.),
 - Former les élus et agents à la démocratie collaborative

Exemple : Atelier d'urbanisme collaboratif sur le quartier du Bas Chantenay pour débattre du projet d'éco-quartier maritime avec un pôle de transport multimodal.

42. Tenir compte de l'avis des conseils de quartier, ouverture au principe de votation organisée en amont des projets urbains au sein du quartier.
43. Encourager la gestion participative de l'espace public pour une appropriation par toutes et pour tous : déléguer la gestion de certains espaces à des collectifs d'habitants ou associations, via le bureau des projets, pour multiplier les interactions humaines, lutter contre l'isolement, favoriser la tranquillité, faire émerger et cohabiter de nouveaux usages... Et si le seul indicateur d'un espace public réussi était son appropriation par les habitants ?
44. Augmenter le nombre de bancs, tables de pique-nique et jeux dans l'espace public en pensant leur implantation avec les habitants.

Exemple sur le quartier Nantes Nord : Création d'un espace de jeux protégé avec bancs publics à proximité de l'école primaire Françoise Dolto.

45. Faciliter les initiatives collectives et autres expérimentations citoyennes sur les friches urbaines : résidences d'artistes, jardins partagés, terrains de jeux...

POUR UNE HAUTE QUALITE D'AMENAGEMENT

46. Étendre à tous les permis de construire l'analyse environnementale (énergie, eau, biodiversité, perméabilité piétonne) pour préserver et équilibrer les espaces verts et les espaces construits et inciter les promoteurs à de l'ambition et de la cohérence.
47. Requalifier l'espace public pour répondre à la demande de convivialité et intégrer les besoins de mobilité de toutes et tous à l'amont des projets : enfants, personnes handicapées, seniors, cyclistes, skateurs... Un budget participatif sera délégué aux conseils de quartier pour les petits aménagements d'espace public.
48. Lancer un plan de reconquête des toits pour une utilité sociale et environnementale

de nos toitures : panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques, jardins partagés, espaces de biodiversité, lieux de convivialité...

- 49.** Constituer des réserves foncières pour construire demain des logements à prix abordables et lutter contre la spéculation immobilière.
- 50.** Adapter le territoire aux impacts imprévisibles du changement climatique (inondations, îlots de chaleur, etc.)
- 51.** Travailler sur les ambiances urbaines par une approche « poly-sensorielle » des espaces pour intégrer la problématique de la qualité sonore avec techniciens, acousticiens, chercheurs, aménageurs, architectes, artistes, habitants.

III/ Se déplacer facilement

La mobilité est au cœur de nos préoccupations quotidiennes. Nous empruntons chaque jour des modes de transports différents pour nous déplacer au sein de Nantes, son agglomération et au-delà pour travailler, consommer, amener son enfant à la crèche ou à l'école.

La mobilité est également au cœur des préoccupations des écologistes. Comment préserver notre climat et en même temps œuvrer pour une ville accessible pour les habitant-e-s de tous les quartiers ? Comment freiner l'engorgement de nos transports en commun ? Éviter les bouchons ? Sécuriser son parcours en vélo ? Voilà l'enjeu d'une mobilité durable à l'aune du XXIème siècle.

A Nantes, les transports en commun ont dessiné la ville depuis 1985 avec l'arrivée du tramway. Les transports et l'urbanisme sont intimement liés, ils font la ville. Pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, il faut savoir oser aller plus loin, innover et faire des déplacements une vraie priorité! Pour faciliter la ville, faciliter la vie il faut pouvoir se déplacer rapidement, avoir un mode de transport adapté à ses besoins et à ses finances.

LES TRANSPORTS EN COMMUN AU SERVICE DE TOUS LES NANTAIS-E-S

Nantes peut être fière de son réseau de transports en commun. Pourtant, l'augmentation constante du nombre d'usagers et le manque de connexion entre les villes de l'agglomération et les quartiers nantais, nous obligent à repenser nos infrastructures pour anticiper l'avenir.

Mieux connecter les quartiers et la périphérie nantaise :

52. Construire les chaînons manquants pour réaliser un tramway inter-quartiers pour 2020.
 - Priorité 1 : au nord-est la liaison des lignes 1 et 2 de tramway
 - Priorité 2 : à l'ouest les lignes 1 (Bellevue) et 3 (Beauséjour) de tramway
53. Réexploiter l'étoile ferroviaire de Nantes, notamment pour la desserte de l'île de Nantes et du CHU, et créer de nouvelles stations, à Malakoff, sur l'île de Nantes, en connexion avec la ligne de Busway, les lignes 2 et 3 de tramway.

Anticiper la saturation du réseau et l'augmentation des usagers

54. Améliorer les franchissements de Loire:
 - Doubler le pont Anne de Bretagne pour un axe de transports en commun en site propre,
 - Relier Rezé et Chantenay avec un téléphérique en arc,
 - Étudier la faisabilité d'un pont transbordeur au-dessus du bras de la Madeleine.

Deux alternatives au projet de tunnel, coûteux, long à réaliser et d'un autre temps, inadapté au développement des transports en commun, déplacements vélos et piétons.

55. Mettre en place un plan de déplacements santé pour une accessibilité du futur CHU répondant à tous les modes de transport et à tous les types de situation, notamment celles de l'urgence.
56. Terminer les aménagements sur la ligne de Busway 4 :
 - Étudier son prolongement vers le nord jusqu'au cours des 50 otages pour une connexion avec la ligne de tramway 2
 - Anticiper la saturation actuelle de la ligne sud : augmenter les fréquences à 2 min aux heures de pointe, passer à des véhicules de 24 mètres de long au lieu de 18 mètres actuellement.
 - A long terme étudier le passage de la ligne de busway en tramway.

DES TRANSPORTS EN COMMUN ACCESSIBLES POUR TOUTES ET TOUS : MISE EN PLACE DE TARIFS ATTRACTIFS

Il faut rendre les transports en commun attractifs et abordables pour toutes et tous. Les tarifs sont parfois dissuasifs si l'on voyage à plusieurs ou sur des petites distances. Il est nécessaire d'en faciliter l'accès et de l'adapter à tous les budgets.

57. Abonnements : développer les abattements pour les familles : 10% sur le 2ème abonnement, 20% sur le 3ème...etc.
58. Créer un ticket groupe 5 personnes/5 euros pour 24H.
59. Créer un ticket "court" pour les trajets courts (3 stations de tram en plus de la station de départ, 5 de bus en plus de la station de départ) à 0,70 euros.

FACILITER L'INTERMODALITE

Parce que nous utilisons rarement un seul moyen de transport lors de nos déplacements, nous proposons de faire gagner du temps aux usagers en optimisant le passage d'un mode de transport à un autre.

Faire de la SEMITAN le service public de la mobilité, chargé de tous les modes de déplacement en ville et dans l'agglomération.

60. Créer un pass multi-usages pour utiliser les tramways, les bus, les vélos en libre-service, l'auto-partage et les parkings.
61. Mettre en place un système de vélos en libre-service sur le territoire de l'agglomération
62. Créer un conseil d'usagers avec avis consultatif obligatoire

Pour une arrivée facile aux portes de Nantes

63. Transformer les gares SNCF de Chantenay, de Pont Rousseau et de Haluchère en « portes d'entrée multimodales de Nantes » : arrêts TER fréquents, lignes de bus, stations VLS et auto-partage)

Pour un stationnement facilité aux abords de la ville

64. Réaliser un audit sur le fonctionnement, la fréquentation et la tarification des P+R (parking relais) existants avant de décider de l'implantation de nouveaux P+R
65. Répondre à deux urgences : la saturation des P+R de la route de Vertou et de Recteur Schmitt.

MIEUX UTILISER NOS VOITURES

Comme toute agglomération, Nantes n'est pas épargnée par les bouchons. Encore trop de déplacements courts se font en voiture. 8 voitures sur 10 ne transportent qu'une seule personne aux heures de pointe. Il convient de repenser l'usage de la voiture en milieu urbain afin de fluidifier les flux de circulation.

Limiter l'engorgement du périphérique

66. Passer le pont de Chevire à 2x2 voies, réserver une voie aux bus, véhicules d'urgence et de sécurité, deux-roues motorisés.
67. Mettre en place la gestion dynamique des files du pont de Chevire et du pont de Bellevue, comme sur le pont de Saint-Nazaire.
68. Expérimenter l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence pour les bus et taxis.
69. Utiliser l'affichage lumineux pour réguler la vitesse sur le périphérique en fonction de la circulation.
70. Faire en sorte dans le cadre de transfert de compétences que Nantes Métropole récupère l'autorité sur le périphérique, avec les transferts de finances nécessaires.

Pour une meilleure gestion du stationnement

71. Réserver plus d'emplacements dans les parkings en ouvrage centre-ville aux résidents en leur offrant une tarification incitative (150 euros par an, contre 165 euros par an aujourd'hui pour la tarification résidente sur voirie)
72. Favoriser le stationnement des véhicules les moins polluants (GNV, GPL, électrique...) et mettre en place la tarification à la minute et la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.
73. Mutualiser les parkings (entreprises, supermarchés, Parking-relais).
74. Équiper les parkings en ouvrage de bornes de recharge électrique.

75. A terme, profiter du déplacement de la faculté de médecine pour libérer la Petite Hollande du stationnement automobile de surface.

Inventer un nouvel usage de la voiture en ville :

76. Développer l'offre de taxis collectifs, covoiturage entre particuliers, auto-partage
77. Anticiper les nouvelles technologies de demain, vers la « smart city » : tester les capteurs de circulation et l'intelligence connectée en voiture pour permettre d'optimiser le temps et la fluidité.

LES VELOS : POUR UNE VILLE ACCESSIBLE EN UN COUP DE PEDALE

Les cyclistes ont gagné du terrain dans la ville, de nouveaux aménagements sont présents. Mais beaucoup reste à faire pour passer de 4,3% à 12% de trajets en vélo. Pour cela, il nous faut donner une vraie place aux cyclistes, éduquer nos enfants à sa pratique et rassurer celles et ceux qui hésitent en clarifiant et sécurisant les parcours mal conçus.

Développer la pratique du vélo

78. Démultiplier les garages à vélos sécurisés et les appuis-vélos en centre-ville et dans les quartiers.
79. Systématiser leur aménagement devant tous les bâtiments publics.
80. Mettre en place un système de vélos en libre-service sur le territoire de l'agglomération.
81. Promouvoir des vélos en libre-service avec caisson, siège enfant ou en tandem et soutenir l'utilisation des bi et tri-porteurs.
82. Soutenir mieux et plus les associations cyclistes : vélos-école, ateliers de réparation, bourses opérations de promotion auprès des salariés, etc.

Mieux aménager nos pistes cyclables en les rendant plus cohérentes et sécurisées

83. Penser vélo : consacrer 10% du budget voirie aux aménagements vélo et prendre en compte dès le démarrage l'aménagement de pistes cyclables dans tous les nouveaux projets d'urbanisation.
84. Garantir des pistes cyclables sécurisées et éclairées sans discontinuités, reliant les quartiers entre eux.
85. Sécuriser certains axes dangereux pour les cyclistes comme la rue de Strasbourg, le boulevard Dalby, le boulevard Guist'hau ainsi que le franchissement des portes du périphérique (porte de la Chapelle, porte d'Armor, rond-point du Croisy)
86. Relier les pistes par un périphérique à vélo et réer une « pénétrante » vélo le long de la voie de chemin de fer Carquefou – Gare.

Les piétons : pour une pratique apaisée

Si 26,8 % des déplacements se font déjà à pied, il convient de sécuriser les passages piétons, les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et continuer à favoriser la pratique de la marche.

87. Généraliser les zones 30 dans les quartiers, notamment aux abords des écoles, collèges, lycées et relancer les pédibus.
88. Consolider un grand projet de trame pédestre pour développer des liaisons inter-quartiers douces en s'appuyant sur le schéma annexé au PLU (Plan local d'urbanisme).
89. Lancer un programme par quartier intitulé « des trottoirs pour marcher » en garantissant la circulation des piétons, des poussettes, des personnes à mobilité réduite.

Les marchandises

Chaque jour nos commerces, supermarchés, restaurants sont approvisionnés, en grande majorité par camions. Nous pouvons économiser près de 25% d'énergie en optimisant les trajets volumes/poids. L'optimisation du transport sur le « dernier kilomètre » par l'amélioration des circuits de distribution en ville (l'utilisation de transport en commun par exemple) nécessite de repenser en profondeur l'utilisation de nos infrastructures et l'organisation logistique mais présente de réels avantages : une meilleure qualité de l'air en ville, moins d'émission de gaz à effet de serre et moins de bouchons et d'engorgement de nos rues.

90. Établir un plan d'organisation de la logistique urbaine, pour un centre-ville sans camion, avec les commerçants.
91. Lancer un appel à projet pour un opérateur logistique pour le « dernier kilomètre » : petits véhicules électriques, cargo-tram,...etc. Des projets existent ailleurs comme à Dresde (Allemagne) ou Zürich (Suisse), sachons-nous en inspirer !

Faciliter les connexions de Nantes dans le réseau national et international, inverser les priorités

Dynamique et connectée, la ville de Nantes a changé avec l'arrivée du TGV (train à grande vitesse). Nantes n'a pas besoin aujourd'hui d'un nouvel aéroport. Celui-ci ne favorisera pas de nouvelles connexions internationales. L'aéroport actuel peut être réaménagé à moindre coût et son accès peut encore être facilité.

Si Nantes a changé de dimension avec l'arrivée du TGV, la gare n'est plus adaptée aux flux des passagers, elle n'est pas à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui. Véritable porte d'entrée de la ville, elle se doit de s'intégrer pleinement dans son environnement.

92. Donner la priorité au réaménagement de la gare.
93. Défendre le projet de barreau sud d'interconnexion des TGV.
94. Développer une liaison ferroviaire gare – Aéroport de Nantes, en renforçant le guichet, déjà existant, d'enregistrement pour les bagages en gare de Nantes.

Le projet de nouvel aéroport de Notre-Dame-des-Landes: écologiquement désastreux et coûteux

Les écologistes se sont toujours opposés au projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes, dans les institutions où ils/elles siègent, devant les tribunaux et sur le terrain.

Un projet daté qui ne correspond plus à notre époque : le temps où destruction de l'environnement rimait avec développement économique est définitivement révolu. Il serait irresponsable de se priver de plus de 1600 hectares préservés alors que les terres dédiées à l'agriculture diminuent chaque année. La transition énergétique, la préservation de notre environnement sont des enjeux cruciaux pour préparer notre avenir.

Il ne suffit pas d'implanter une grande infrastructure pour faire revenir la croissance. Situé au Nord de Nantes, ce projet nécessiterait de nombreux aménagements coûteux (dessertes routières, ferroviaires, franchissement de Loire) pour le rendre accessible au tissu économique largement implanté au Sud de la Loire. De plus, les 11 autres aéroports de la région Grand Ouest ne seront pas fermés, à savoir Angers Marcé, Rennes, ..etc. aéroports dont nous ne récupérerons pas le trafic.

L'optimisation de l'aéroport actuel est possible et beaucoup moins onéreux. Bien sûr le survol de la ville par les avions génère des nuisances sonores pour tout-e-s les habitant-e-s. Cependant des solutions existent pour les faire diminuer, comme des balises permettant aux avions d'atterrir en continu et donc avec moins de bruit, l'isolation phonique des bâtiments, l'interdiction des vols de nuit, etc.

Le nouvel aéroport devait être inauguré en 2017. Sa construction est aujourd'hui bloquée. De nouveaux recours ont été déposés, le projet étant en infraction avec la loi sur l'eau et le code de l'environnement.

Nous avons une conviction : ce projet ne verra jamais le jour. Nous continuerons à le combattre de manière pacifique jusqu'à son abandon.

IV/ Développer la ville verte

Depuis qu'ils participent à la majorité municipale nantaise, les élu-e-s écologistes ont porté de nombreuses propositions ambitieuses pour une ville respectueuse de son environnement assumant sa part de responsabilité globale, répondant aux grands défis environnementaux et notamment le changement climatique.

Les réalisations et plans d'actions sont nombreux : classement de la Petite Amazonie en Natura 2000, premiers chainons du parcours urbain de la biodiversité, agenda 21 à la ville et à la métropole, Plan Climat parmi les plus précis en France. Cette mobilisation collective des élu-e-s, des services, des acteurs du territoire a permis à Nantes d'être choisie par la commission européenne comme Capitale verte de l'Europe en 2013.

Cela n'obère en rien l'effort et l'attention constants portés à la qualité de vie au quotidien des Nantaises et des Nantais, la poursuite de la construction d'une trame verte et bleue prenant appui sur le réseau des parcs et jardins, l'importance de la qualité de l'air et de l'eau pour leur santé.

Aujourd'hui nous ouvrons un nouveau cycle, de nouvelles problématiques apparaissent, comme celles liées à l'alimentation, sa qualité ainsi que le rapprochement des lieux de production. L'urgence du changement climatique nécessite de se fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux, de développer un volet sur l'adaptation à ce dérèglement. **Nous voulons aujourd'hui faire de Nantes et de son agglomération le premier territoire à empreinte écologique soutenable.**

RENFORCER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

Nantes est le centre d'une aire urbaine de presque 900 000 habitants. Notre ville s'est fortement étalée ces quinze dernières années, grignotant les terres agricoles qui la nourrissent. Nous devons préserver nos liens avec le monde agricole, par solidarité mais aussi parce que notre autonomie alimentaire en dépend.

95. Développer le premier plan stratégique en Europe de renforcement de l'autonomie alimentaire du territoire
96. Aller vers les 100% de produits de productions locales de qualité ou de filières biologiques dans la restauration collective
97. Passer des contrats de territoire entre zones à enjeux spécifiques (périmètres de captage, zones de bocage comme à Notre Dame-des-Landes) et la restauration collective municipale, pour accompagner la conversion à l'agriculture biologique des maraîchers et éleveurs de ces zones (anticipation des productions dans les menus, contrats d'achat long terme etc.)
98. Multiplier les lieux de vente de la production : soutenir et développer les marchés bio, les marchés avec ateliers de cuisine, les marchés à horaires décalés ; développer les lieux de distribution pour les AMAP (maisons de quartier, centres socioculturels, parking relais), développer une filière de livraison à domicile

99. Renforcer la plate-forme de commercialisation des produits bio et locaux sur le Marché d'Intérêt National pour faciliter l'approvisionnement des collectivités et restaurateurs de l'agglomération
100. Créer une légumerie en ville permettant de transformer les produits issus de l'agriculture et ainsi d'augmenter la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective

Agriculture urbaine : expérimenter et innover

101. Conduire une étude à l'échelle de l'agglomération pour repérer les potentiels d'espaces convertibles en jardins potagers, développer l'idée d'une agriculture urbaine vivrière
102. Créer 500 nouvelles parcelles de jardins familiaux et atteindre ainsi l'objectif de 1500 parcelles d'ici 2020
103. Réserver des parcelles de potagers dans les parcs et jardins publics
104. Aider à l'achat de bacs/sacs pour cultiver sur du bitume, les terrasses ou les toits
105. Encourager les initiatives de partage de jardins de particuliers dans le cadre de la mise en place d'un service public du partage

PRESERVER ET RENFORCER LA NATURE EN VILLE

Jardinage sur une terrasse, verdissement d'un balcon, création de jardins familiaux, partage de jardins privés, ronds-points comestibles, réclamation de squares, fréquentation des parcs... Toutes ces activités témoignent du besoin de nature qu'éprouvent les citoyens. Nous, écologistes, nous voulons soutenir ces pratiques, faciliter ces initiatives, encourager ces expérimentations.

Intensifier la végétalisation de la ville, préserver et réintroduire la biodiversité en milieu urbain, sensibiliser les citoyens à la pratique de jardinage naturel, concevoir des espaces verts partout à portée de main...telles seront nos priorités pour les années à venir.

Plus de nature en ville

106. Réaliser la continuité du parcours urbain de la biodiversité, du Parc des Oblates à la Prairie de Mauves.
 - Créer un grand parc naturel urbain à la Prairie de Mauves, classé Natura 2000.
 - Assurer la continuité du parcours sur les quais de Loire.
 - Ouvrir un centre d'initiation à la biodiversité au Château du Grand Blottereau.
 - Végétaliser les toits des bâtiments pour y créer des lieux de biodiversité ouverts au public : installation de ruches, jardins d'ornement, jardins potagers, jardins de senteurs... Toits du futur CHU et de la future gare SNCF, toits de la halle du Bouffay...

107. Recenser à l'échelle de l'agglomération toutes les parcelles convertibles en espaces verts de convivialité dont l'utilisation/animation serait confiée à des citoyen-ne-s (collectifs, associations), via le bureau des projets.
108. Poursuivre la reconquête des bords de Loire, de Couëron à Mauves-sur-Loire, pour offrir un espace de promenade pour les piétons et cyclistes.
109. Diminuer la minéralisation et l'aseptisation des espaces publics (cours d'écoles, places, etc.) au profit de leur végétalisation.
110. Consolider un grand projet de cheminements piétons entre les parcs et jardins publics en s'appuyant sur la trame de cheminement piéton adossée au PLU (Plan local de l'urbanisme actuel)
111. Renforcer la trame verte et bleue, et la rendre prescriptive dans le PLUm.
112. Aller vers une agglomération zéro phyto d'ici 2020 : Mener des actions de sensibilisation pour inciter les entreprises et citoyens à ne pas utiliser de pesticides, comme c'est le cas pour les services de Nantes Métropole et de nombreuses communes de l'agglomération en anticipant l'application de la Loi.
113. Soutenir la création d'une réserve nationale de l'estuaire pour pouvoir mener les actions nécessaires à la préservation de ce territoire unique et indispensable pour la protection de la faune et la flore.

ETRE RESPONSABLE ET ECONOMIQUE

Nos ressources s'amenuisent. Les matières premières qui servent à produire nos biens, nos ressources énergétiques, nos terres agricoles s'épuisent... Notre société est basée sur une surproduction et une surconsommation. La crise économique et écologique nous oblige à repenser notre modèle, à être plus économe, responsable. Nous devons réduire l'empreinte écologique de nos territoires en lien avec la transition énergétique et le développement de l'économie circulaire.

Nous devons être exemplaires dans la gestion des bâtiments et équipements publics pour maîtriser les budgets de fonctionnement de la municipalité, réaffecter ces économies dans les domaines prioritaires, impulser des bonnes pratiques.

Une démarche éco-responsable sera appliquée à l'ensemble des équipements pour une ville exemplaire.

114. En centre-ville, ouvrir une maison éco-citoyenne confiée au réseau associatif existant, lieu d'activités partagées, sur l'environnement et le développement durable pour favoriser un comportement responsable et durable sur le territoire : lieu-ressource, centre d'information et de formation, vitrine pour les associations, espace de convivialité, médiathèque... Ce lieu abritera une expertise permanente de formation ludique aux éco-gestes, en direction des scolaires et des familles.
115. Faire baisser les budgets de fonctionnement liés aux fluides des services de la ville

de 10% d'ici 2020, grâce aux économies d'eau et d'énergie. Grâce aux efforts fournis sur le dernier mandat, ceux-ci ont déjà baissé de 10%. Il s'agit de maintenir ces efforts sur les 6 prochaines années.

116. Optimiser et mutualiser les lieux publics pour un usage multiple. A titre d'exemple: élargir les lieux de livraison actuels des AMAP aux centres socioculturels, maisons de quartier, optimiser l'usage des écoles durant les périodes de vacances scolaires...etc.
117. Avoir une démarche intégrée dans la conception ou la réhabilitation des bâtiments (notamment les Établissements Recevant du Public appartenant à la ville) pour assurer une qualité acoustique, thermique et d'air intérieur de l'habitat.
118. Mettre des tableaux informatifs sur les consommations en fluides en temps réel. Comparer les consommations aux objectifs fixés.
119. Instaurer une politique anti-gaspillage au sein des bâtiments publics, auprès des établissements scolaires, aujourd'hui les plus grands consommateurs de papier.

L'eau : un bien commun à préserver

L'eau est un bien commun, pas une marchandise. Une meilleure qualité à la sortie du robinet et une utilisation parcimonieuse, sont deux objectifs que nous affichons clairement.

Pour une utilisation parcimonieuse :

120. Instaurer une tarification progressive de l'eau avec un tarif attractif pour une consommation inférieure à 100 litres par jour par personne. Majoration au-delà.
121. Récupérer les eaux pluviales au sein des équipements et bâtiments publics, des entreprises pour des utilisations non-nobles (toilettes, lavages extérieurs...)

Pour une eau de bonne qualité pour toutes et tous

122. Créer un label « Eau Nantes » pour inciter à consommer l'eau du robinet produite en régie publique.
123. Augmenter le nombre de fontaines sur l'espace public dans l'agglomération.
124. Favoriser la gestion publique et démocratique de l'eau par un retour en régie métropolitaine sur l'ensemble du territoire.

Déchets : objectif 100 % des déchets recyclés d'ici 2020

Nous payons nos déchets plusieurs fois : à l'achat, dans leur traitement voire sur nos factures de santé. Nos ressources s'amenuisent, il nous faut à la fois produire différemment en prenant en compte le cycle de vie entier de nos biens et gérer différemment nos déchets. Aujourd'hui 67% des emballages sont déjà recyclés grâce au tri, il faut généraliser les bonnes pratiques et les étendre.

Limiter nos déchets à la source et les valoriser en ressources

125. Encourager la livraison en vrac, le système de consigne, les emballages

réutilisables, etc.

Gérer différemment nos déchets

126. Généraliser le compostage avec un plan de développement :

- Chaque habitant disposera d'un composteur collectif à moins de 500 mètres de chez lui ;
- Améliorer l'information et le développement du compostage individuel : meilleure visibilité de la subvention métropolitaine (création d'une charte avec les détaillants : affichettes, autocollants... affichés sur les composteurs vendus) ;
- Livraison à domicile de composteurs consignés pour les habitant-e-s, les commerces et les entreprises utilisateurs de déchets biodégradables ;
- Généraliser l'usage des composteurs collectifs autour des bâtiments et équipements publics.

V/ Engager la transition énergétique

Les prix de l'énergie augmentent, nos factures de gaz, d'électricité s'alourdissent, nos émissions de gaz à effet de serre ne cessent de s'accroître, notre climat se dérègle... La transition énergétique est une nécessité pour toutes et tous, mieux, elle est une opportunité à saisir. Pour préparer demain, nous devons nous engager sans équivoque aujourd'hui.

Nantes, particulièrement investie sur les questions climatiques, doit continuer à être porte-parole des villes dans les négociations internationales sur le climat. C'est grâce à des accords globaux, à la hauteur des enjeux, que nous pourrons enrayer le réchauffement climatique. Dans ce cadre, le rôle des collectivités territoriales est primordial. C'est grâce à un engagement plein et entier de nos villes que nous pourrons faire de la transition énergétique une réalité. C'est pourquoi nous considérons essentiel de nous doter **d'un nouvel objectif de réduction de gaz à effet de serre de -50% en 2030**, en cohérence avec les demandes de la communauté scientifique.

Relevons ensemble le défi de l'urgence écologique. Isolons massivement nos logements, engageons la transition vers les énergies renouvelables en sortant progressivement de notre dépendance aux hydrocarbures et au nucléaire. La transition énergétique est une réelle opportunité pour améliorer la vie des habitant-e-s. Cette mobilisation collective doit nous amener à créer ou pérenniser plus de 1000 emplois !

127. Mobilisation de 100 millions d'euros d'investissement par an : appel au dispositif européen et aux tiers investisseurs pour des projets de production et d'efficacité énergétique qui s'autofinancent à terme
128. Soutien à la recherche, à la formation et à l'innovation de matériaux et techniques de production et de construction liés à l'ensemble des potentiels du territoire : éolien offshore, biomasse agricole, photovoltaïque urbain, matériaux isolants... Ce doit être un axe clef de la filière « greentech »

Sobriété énergétique : vers un plan d'isolation massif de nos bâtiments

L'énergie la moins chère est celle que nous ne consommons pas. Beaucoup de nos logements ont été conçus à l'époque du mythe de l'énergie abondante et bon marché. Aujourd'hui, nous le constatons chaque mois, nos factures de gaz, d'électricité s'alourdissent. Certain-e-s sont même obligés de renoncer à se chauffer convenablement l'hiver. Notre métropole doit montrer l'exemple en rénovant thermiquement et énergétiquement ses bâtiments publics. Elle doit également faciliter la rénovation des logements sociaux et privés dans la ville.

129. Participer à la structuration d'une réelle filière de la réhabilitation avec les artisans et les PME du secteur.

Bâtiments publics

130. Dans le cadre du plan climat, développer un plan d'action sur 10 ans de

réhabilitation des bâtiments publics en hiérarchisant les actions prioritaires.

131. Encourager le taux d'effort des communes sur leurs bâtiments par une bonification financière versée par Nantes Métropole dans le cadre des dotations communales.

Logements privés

132. Mettre en place le guichet unique, technique, administratif et financier pour les particuliers qui engagent des travaux d'économie d'énergie. Ce guichet unique devra intégrer les accès au financement, et accompagner les particuliers volontaires du premier contact à la réalisation des travaux
133. Créer un abattement fiscal de 30% sur 5 ans sur les impôts locaux pour encourager les chantiers d'auto-réhabilitation avec un système de certification
134. Étendre les ateliers « familles à énergie positive » dans toutes les communes et à l'échelle des quartiers. En fin d'expérience, proposer aux familles volontaires d'être logements témoins en organisant des ateliers de bonnes pratiques
135. Poursuivre la mobilisation des co-propriétés, réflexion sur un outil financier dédié (prêt, garanti d'emprunts) adossé à l'épargne locale permettant de faciliter les réhabilitations

Logements sociaux

136. Faire bénéficier tous les logements sociaux d'une baisse de charge d'énergie : la ville s'est déjà engagée à relier 50% des logements aux réseaux de chaleur d'ici 2018. Il convient à partir de 2014 de donner la priorité à la réhabilitation énergétiquement pour le reste du parc

Produire différemment notre énergie : opérer la transition vers les énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables a connu de nombreux freins en France. Les technologies nouvelles ont, faute de financements, parfois du mal à se développer, la priorité ayant été donnée au nucléaire. Aujourd'hui, même si des verrous existent toujours, la tendance est à la décentralisation progressive de la gestion et la production de notre énergie. Il est crucial, face à l'amenuisement de nos matières premières et du fait de l'augmentation du coût de l'énergie de se tourner résolument vers les énergies renouvelables. Il est vital de préparer notre territoire à produire une importante partie de l'énergie qu'elle consomme.

Le photovoltaïque

137. Créer une centrale Photovoltaïque urbaine disséminée, sous maîtrise publique par contrat de mise à disposition volontaire des toits publics et privés. Après retour sur investissement pour la collectivité, rétrocession des installations et des contrats d'achats aux propriétaires. La maîtrise publique unique permettra de réduire les coûts : fourniture des panneaux, installation, recyclage, gestion unique des contrats, de participer à la création d'une véritable filière économique locale. Des régions ont mené des opérations de ce type, par un financement de la Banque Européenne d'Investissement. Notre objectif est de couvrir en production photovoltaïque, 40% de la consommation électrique de Nantes Métropole en 2024

(5000 MW).

- 138.** Inciter chaque promoteur ou bailleur social à poser en toiture des panneaux solaires pour une production d'eau chaude sanitaire. Pour exemple, l'ordonnance solaire thermique de Barcelone concerne tout bâtiment neuf, rénové ou changeant d'usage. L'édifice doit recourir à l'énergie solaire pour au moins 60% de son utilisation en eau chaude. Nous serons candidats à une expérimentation réglementaire permettant de passer de l'incitation à l'obligation.

Le biogaz

- 139.** Introduire dans la collecte à deux sacs (bleu et jaune) un troisième sac biodégradable (vert) pour les déchets fermentescibles et mettre en place un plan de collecte dans les restaurants collectifs (privés et publics).
- 140.** Réutiliser nos déchets fermentescibles dans une usine de méthanisation et alimenter en biogaz les véhicules de Nantes Métropole et les bus de la SEMITAN.

Les outils

- 141.** Décliner les objectifs du Plan Climat Territorial à chaque commune en impliquant les habitant-e-s afin que leur expérience soit utilisée et que la démarche soit appropriée en les rendant comptables et évaluateurs. Un cadre de Nantes Métropole sera affecté dans chaque pôle de proximité aux développements des projets « énergie-climat ».
- 142.** Installer un Conseil métropolitain de l'énergie chargé du suivi du Plan climat et de la transition énergétique. Il sera force de propositions sur la mobilisation collective, l'organisation des filières, les priorités d'intervention et l'évaluation de la politique publique.

VI/ Travailler et entreprendre localement

Plus d'écologie, c'est d'abord plus d'emplois. Face à la crise économique et sociale, certain-e-s ont tendance à faire l'impasse sur les enjeux écologiques. Pourtant, nous le savons, si nous souhaitons créer et maintenir des activités durablement ancrées sur notre territoire, nous devons miser sur une transition progressive de notre modèle de production et de consommation. Plurielle et responsable, l'économie que nous voulons crée de la richesse partagée et davantage d'emplois durables. Nous voulons des territoires plus autonomes, plus solides, moins soumis aux conjonctures mondiales. Nous voulons une économie de proximité plus en adéquation avec les besoins du territoire, moins tournée vers la compétition mondiale, en somme, une économie plus coopérative.

Nous devons relocaliser certaines productions, investir dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, favoriser l'économie circulaire et l'économie de fonctionnalité, miser sur la proximité et la collaboration, réorienter la recherche et l'innovation et réfléchir à une meilleure adéquation entre l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la réalité de l'emploi.

Favoriser l'emploi local passe également par un soutien affirmé aux artisans, commerçants et TPE (très petites entreprises) afin qu'ils puissent développer et maintenir leur activité plus facilement dans la ville. C'est aussi utiliser la commande publique comme levier pour soutenir cette économie de proximité de circuits-courts à fort potentiel de main d'œuvre locale.

RENFORCER LES COOPERATIONS ENTRE LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE : SALARIES, CHERCHEURS ET ENTREPRENEURS

Nous avons la volonté d'engager cette transformation écologique et sociale de l'économie dans un dialogue permanent avec les forces vives (enseignement supérieur et recherche, représentants des salariés et des dirigeants, ...), les acteurs économiques du territoire et les institutions. Il s'agit de travailler en amont et ensemble à l'élaboration d'une vraie stratégie commune de développement de l'économie et de l'emploi. Inciter tous les acteurs d'un bassin d'emplois à coopérer pour créer un effet positif de développement économique. Décider ensemble, agir et évaluer ensemble est notre manière de faire. Pour nous, c'est le gage de la réussite.

- 143.** Créer un conseil d'orientation du développement économique et de l'emploi à l'échelle de Nantes Métropole, instance de débat et de participation pour coopérer avec les acteurs et institutions du secteur socio-économique : les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les structures de l'ESS, la Maison de l'Emploi, la Mission Locale, l'École de la Deuxième Chance, Pôle Emploi, les chambres consulaires, le Conseil Régional...
- 144.** Dans ce cadre définir des plans recherche-emploi-innovation-formation pour accentuer le soutien aux filières d'avenir du territoire : la santé (notamment dans le champ des services à la personne), l'économie verte, l'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire, les industries culturelles et créatives, les matériaux écologiques, les TIC. Orienter les financements de l'enseignement supérieur et de la recherche vers les filières stratégiques déjà citées.
- 145.** Rééquilibrer les financements de l'enseignement supérieur et de la recherche en

faveur de l'Université et de la formation professionnelle

146. Soutenir l'intégration universitaire à l'échelle Loire-Bretagne, en recherchant la cohérence des offres de formation et l'équilibre territorial. Approfondissement de la réflexion sur l'évolution vers une université commune.
147. Elaborer avec les acteurs économiques un plan local de l'économie pour renforcer la cohérence d'aménagement de notre agglomération et ses coopérations avec les territoires voisins. Complémentaire du plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et du plan triennal pour le développement de l'ESS (économie sociale et solidaire), cet outil co-construit visera également à améliorer la qualité de vie urbaine : mixité des fonctions (résidentielle, productive, tertiaire, commerciale, logistique), proximité domicile/travail, conciliation des temps, équilibre Nord/Sud...

TISSER DES PARTENARIATS GAGNANT-GAGNANT ENTRE NANTES METROPOLE ET LES ACTEURS ECONOMIQUES

Nantes Métropole favorise et pérennise l'activité économique, la participation à la structuration de filières, par les marchés publics, la mise à disposition de terrains, le développement d'infrastructures numériques, le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur et professionnel, la création d'un environnement propice à de bonnes conditions de travail... donnant des perspectives aux acteurs économiques pour développer leur activité dans l'agglomération. De leur côté, investisseurs et entrepreneurs contribuent à l'intérêt général par la création d'emplois, la recherche d'utilité sociale, la limitation de l'impact environnemental... C'est autour de ce contrat tacite que se construit la vie économique de la cité, nous voulons aujourd'hui le préciser et le renforcer autour d'objectifs clairs et partagés.

148. S'appuyer sur les pôles de compétitivité pour développer les emplois de demain : consolider leur développement pour leur donner plus de visibilité à l'international, favoriser la place des TPE/PME au sein de ces pôles, en faire de véritables pôles territoriaux de coopération économique.
149. Soutenir la création d'un guichet unique d'accompagnement et de conseil aux entreprises
150. Renforcer la pédagogie en faveur de l'entrepreneuriat avec le lancement d'un concours local « toutes et tous entrepreneurs »
151. Développer les espaces et outils collaboratifs pour faciliter les synergies entre les différents acteurs économiques : clusters, grappes, sites d'activités partagés, fablabs, logiciels libres, finance alternative avec épargne locale et citoyenne etc.
152. Offrir un véritable service aux jeunes entrepreneurs (cautionnement, locaux mutualisés, mise en relation, networking, coworking) et développer des incubateurs par secteur d'activités
153. Inciter à la mutualisation des services entre PME et TPE pour réduire les coûts et faciliter la vie des salariés : plateformes logistiques d'approvisionnement, réponses groupées aux commandes publiques, flotte de véhicules électriques, bureaux partagés, conditions de sécurité optimisées...
154. Accompagner fortement les clubs ou regroupements d'entreprises des zones

d'activité sur leurs études de mutualisation de services et de flux (transport, crèches, emplois mutualisés, énergie, déchets, etc.)

- 155.** Utiliser la commande publique comme levier pour une économie locale plus responsable et plus solidaire et inciter à l'évolution du code des marchés vers plus de prise en compte des critères soutenant un développement durable et territorial
- 156.** Accentuer les partenariats avec les CCI (chambres de commerce et d'industrie) de l'espace Loire-Bretagne, pour en priorité :
 - Soutenir la relocalisation de l'économie,
 - Développer l'économie circulaire, l'économie de la fonctionnalité et les circuits courts,
 - Aider et promouvoir l'économie verte créatrice d'emplois locaux durables

INVENTER DE NOUVELLES SOLUTIONS DURABLES POUR AGIR EN FAVEUR DE L'EMPLOI POUR TOUTES ET TOUS ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE PROFESSIONNELLE ET L'EXCLUSION

Face à la situation de crise, au chômage de masse, nous devons favoriser l'insertion professionnelle des plus éloignés du monde du travail. Cela passe par un accompagnement personnalisé de ces personnes et par une amplification du soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE)... Les emplois et les métiers évoluent, les besoins en formation augmentent, les reconversions deviennent indispensables pour certains secteurs d'activités... Inventons de nouvelles solutions pour développer l'emploi, et en priorité de ceux qui en ont le plus besoin, encourageons l'innovation sociale et territoriale !

- 157.** Intégrer dans les plans recherche-emploi-innovation-formation un volet « retour à l'emploi » pour chaque filière d'avenir
- 158.** Orienter les aides sur une véritable filière Greentech avec des thématiques autour des ressources marines, de l'économie d'énergie, de la ressource en eau, des matériaux innovants...
- 159.** Favoriser le retour à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail par l'ouverture d'une « bourse à l'emploi »
- 160.** Encourager, pour l'emploi des jeunes, les partenariats avec les entreprises qui recherchent des salariés, des programmes de formations courts et opérationnels pour favoriser leur employabilité
- 161.** Développer les actions en faveur de l'emploi des seniors : forum, plateforme, mise en réseau, ateliers, promotion et soutien aux contrats de génération etc.
- 162.** Développer les emplois d'avenir dans la sphère publique en insistant sur la professionnalisation des emplois (formation, préparation de concours, accompagnement vers l'emploi privé....)

163. Encourager et sécuriser les initiatives de micro-financement de projets : faciliter les relations entre porteurs de projets et clubs d'investisseurs citoyens
164. Soutenir le secteur d'insertion par l'activité économique en lui apportant une visibilité à plus long terme en renforçant les moyens apportés aux associations intervenant auprès des publics les plus en difficulté et en sécurisant les engagements de la collectivité sur la base de conventions d'objectifs et de moyens à ¾ ans.

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : RENOUVELER ET RENFORCER L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE POUR LUI DONNER UN NOUVEL ELAN

L'économie sociale et solidaire crée de l'emploi, durable et non délocalisable. Elle est un moyen de préserver et de revitaliser nos territoires en profondeur, elle est une alternative crédible à l'approche financiarisée et non-productive de l'économie, et elle a démontré, notamment grâce aux élus écologistes depuis 2001 sur l'agglomération nantaise qu'il est possible de « faire autrement » : efficacement sur le plan économique, tout en respectant l'humain (producteur, consommateur, usager, citoyen), et l'environnement.

L'ESS réinterroge notre modèle de développement et pose avec pertinence la question de la « profitabilité » en conjuguant trois vocations : l'intérêt général, avec des activités à utilité sociale et collective ; l'insertion des personnes, dans une logique de solidarité ; et, enfin, l'objet marchand, mais en remettant à plat les notions de productivité et de rentabilité pour en discuter la finalité.

Les organisations collectives de l'ESS, la redistribution des richesses produites, son ancrage dans les territoires démontrent sa pertinence, son utilité notamment dans une période où la crise financière a mis à mal notre économie. Sa reconnaissance par l'Etat et la perspective d'une loi-cadre adoptée mi-2014 renforcent le besoin de mise en œuvre d'une véritable économie plurielle sur les territoires.

L'ESS irrigue l'ensemble des politiques publiques et l'action entreprise doit être amplifiée pour changer d'échelle.

Les différentes expérimentations que nous avons construites et développées avec les acteurs ont légitimé notre démarche. Nous souhaitons faire de l'ESS un accélérateur de la transition écologique et sociale, du développement des territoires notamment des quartiers populaires, des communes péri-urbaines et un levier de la transformation des pratiques en associant les différentes parties prenantes.

165. Le pôle de coopération et d'innovation sociale de 9000 m² sur l'île de Nantes, emblématique, porté par les Ecossolies (Solilab) vient d'ouvrir début février 2014. Il participe à cette démarche en permettant la rencontre des acteurs et des initiatives mises en valeur au cœur de Nantes. C'est un véritable Pôle Territorial de Coopération Économique.
166. Les bureaux des projets créés dans chaque maison de quartier (rubrique décider et agir ensemble) portés par des associations référentes en lien avec les directions générales de la ville et Solilab recueilleront les propositions des habitants, des associations pour créer des activités et services ou les améliorer.

- 167.** Reconduire l'appel à projets ESS en le faisant évoluer en fond de soutien aux innovations socio-économiques. Ce fond de soutien prendra en compte les propositions émanant des bureaux des projets et sa dotation sera doublée.
- 168.** Soutenir la pérennisation des emplois de coordination dans les lieux collectifs de proximité (LCP) et soutenir la plateforme de mutualisation cogérée avec les acteurs
- 169.** Soutenir le développement de l'entrepreneuriat social, des formes coopératives, des finances solidaires
- 170.** Soutenir l'expérimentation de nouvelles formes d'insertion par l'activité économique dans les quartiers d'habitat social. Ces expérimentations concerneront notamment l'auto-organisation de jeunes, de femmes et de seniors dans la mise en place de services de proximités.
- 171.** Soutenir l'animation et la structuration de 10 secteurs prioritaires stratégiques pour le développement de l'agglomération.

Anticiper les services de la vie quotidienne :

- 1 - Services aux personnes dont modes de gardes
- 2 - Vieillesse, logements intergénérationnels et jardins partagés

Pour construire des filières vertes de proximité :

- 3 - Transition énergétique et habitat,
- 4 - Circuits courts alimentaires,
- 5 - Valorisation des déchets/réemploi,

Pour favoriser la production culturelle locale :

- 6 - Art, Artisanats et savoirs faire locaux

Pour fabriquer de la citoyenneté, du lien social et de la solidarité :

- 7 - Numérique social, web média, économies créatives,
- 8 - Tourisme de proximité, liens avec les territoires,
- 9 - Pour l'égalité et la citoyenneté, contre les discriminations,
- 10 - Solidarités internationales, tourisme solidaire, commerce équitable

172. Faciliter les échanges locaux en ouvrant la monnaie locale SoNantes aux particuliers

173. Fragmenter les appels d'offre pour les rendre accessibles aux TPE/PME et aux structures de l'ESS

174. Encourager et sécuriser les initiatives de micro-financement de projets : faciliter les relations entre porteurs de projets et clubs d'investisseurs citoyens
175. Devenir territoire d'expérimentation dans l'intégration des critères de RSE dans les appels d'offre public

DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

176. Être la première agglomération à concevoir un plan global de maîtrise des flux (matières premières, énergie, déchets...)
177. Soutenir le renforcement des ressourceries, en lien avec les déchetteries conçues comme des pôles de rassemblement des matières premières et des produits recyclables
178. Soutenir les initiatives associatives et artisanales d'ateliers de réparation, recyclage et transformation
179. Intégrer le cycle de vie du produit (ACV analyse du cycle de vie) dans les appels d'offre publics
180. Diversification des filières de traitement de déchets (méthanisation, compostage, récupération des matières premières)
181. Gestion de nos déchets sur notre territoire, y compris les déchets industriels, dans le cadre d'une plateforme d'excellence environnementale
182. Expérimenter les principes de l'économie circulaire (mutualisation, économie des flux...) sur une zone d'activité

FACILITER L'ACTIVITE DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DANS LA VILLE

Nantes et son agglomération détiennent un nombre record de zones commerciales. Face au développement exponentiel de ses grandes enseignes, les commerces de proximité ont lentement disparu de nos quartiers. C'est pourquoi, nous souhaitons mettre en place des mesures simples et incitatives pour favoriser l'implantation de commerces indépendants et de proximité, contribuant à l'animation de la ville, dans tous nos quartiers. De même, nous souhaitons soutenir les artisans, en facilitant les conditions d'exercice de leur métier.

183. Privilégier le commerce de proximité générateur d'emplois et de lien social : zéro extension des grands centres commerciaux périphériques d'ici 2020.
184. Favoriser l'implantation de commerces en pied d'immeuble : loyers attractifs, rénovation de locaux inutilisés, reconversion de sites.
185. Dialoguer avec les associations de commerçants pour des commerces bien répartis dans tous les quartiers.

OFFRIR LA MEILLEURE COUVERTURE TRES HAUT DEBIT DE FRANCE D'ICI 2020

186. Développer le réseau THD (très haut débit) existant à Nantes Métropole et l'utiliser comme effet levier pour pouvoir offrir aux acteurs économiques, associatifs, etc., la

meilleure couverture : ouvrir, mutualiser et développer le réseau Oméga pour en faire un réseau coopératif accessible à tous et permettre d'y souscrire

- 187.** Migrer l'ensemble du parc applicatif de la ville de Nantes et Nantes Métropole vers des applications libres et permettre aux services de mieux collaborer grâce aux portails transverses et réseaux sociaux d'organisations
- 188.** Permettre à tous les acteurs du numérique de s'inscrire dans une démarche cohérente sur le territoire : Startups, DSI, Associations, Commerces, etc.
- 189.** Faire de Nantes une métropole labellisée French Tech et accompagner vers l'excellence les acteurs du Green IT et de l'informatique responsable
- 190.** Simplifier les démarches administratives et renforcer la dématérialisation, pour ce qui est de notre compétence. Réfléchir avec l'Etat sur les mutualisations possibles dans ce but de simplification
- 191.** Soutenir l'enseignement à distance et les équipements ENT (environnement numérique de travail) dans les écoles
- 192.** Renforcer et créer des activités numériques dans les centres de loisirs afin de favoriser la découverte et l'intérêt des jeunes autour de ces nouveaux métiers

ETRE EXEMPLAIRE EN TANT QU'EMPLOYEUR

Avant de prôner le développement d'un modèle économique plus respectueux de l'Homme et de l'environnement, la ville de Nantes comme Nantes Métropole se doivent d'être exemplaire en la matière. Au-delà d'une commande publique plus durable et responsable, nous voulons proposer une méthode de gestion écologique en interne qui améliore les conditions de travail des agents et privilégie leur engagement.

- 193.** Créer une mission d'animation de la coopération entre élu-e-s pour lutter contre le cloisonnement des politiques publiques au profit de la transversalité.
- 194.** Afficher un baromètre social permettant de suivre l'avancée des différents engagements de la ville et de la communauté urbaine en matière de politique de management et ressources humaines : discrimination, diversité, équité salariale, santé, dialogue social, adaptabilité (organisation du travail en fonction des temps et lieux de vie).
- 195.** Donner la possibilité aux agents de bénéficier d'une journée de télétravail par semaine et encourager l'ensemble des actions concourant au bien-être au travail : aménagement de postes, accompagnement des parcours professionnels.
- 196.** Prioriser l'accès aux stages et aux emplois saisonniers de Nantes Métropole et de la mairie aux jeunes demandeurs d'emploi depuis plus d'un an et plus particulièrement aux jeunes résidant en ZUS (zone urbaine sensible) ou ZSP (zone de sécurité prioritaire).
- 197.** Promouvoir la parité homme/femme sur les postes à responsabilité et le niveau de rémunération.

VII/ Coopérer entre territoires

Grand centre urbain de l'Ouest de la France, Nantes influence les territoires qui l'environnent, à l'échelle de la Basse-Loire et plus largement de l'espace Loire-Bretagne.

Nous considérons que Nantes doit assumer cet impact, dans une logique de solidarité et de coopération étroite avec les autres grandes villes, les villes moyennes et les territoires ruraux. Nous nous opposons à une vision de « métropole » qui ne serait que l'adaptation des territoires à la compétition libérale mondiale et où seuls les plus forts survivraient, au détriment des autres territoires.

Ancienne capitale du duché de Bretagne, Nantes a toujours eu un rôle important dans le développement régional, mais a aussi toujours bénéficié des forces des territoires qui l'entourent. Nous tournons le dos à une vision autocentrée qui inventerait une histoire « nanto-nantaise » d'une cité-port seule maîtresse de son destin. Nous pensons que le développement durable de Nantes passe au contraire par le renforcement des dialogues et des coopérations, en bousculant les conservatismes, notamment administratifs.

Cette démarche ne se limite pas aux territoires les plus proches. Nantes est une ville européenne. Son passé architectural et son passé en témoignent. L'Europe irrigue notre quotidien et nous devons nous en nourrir. Plus encore, nous sommes citoyens du monde, solidaires de l'échelle planétaire. Nantes doit renforcer son action en ce sens, investir plus fortement dans les coopérations décentralisées, poursuivre et intensifier son action dans les réseaux internationaux, notamment dans les champs où elle s'est déjà investie, l'environnement et les droits de l'Homme, en s'appuyant sur l'exemplarité de ses propres politiques publiques.

L'ESTUAIRE, UN ESPACE CLÉ

Le SCOT, Schéma de Cohérence Territoriale, est aujourd'hui le lieu clé de ce dialogue entre les territoires des aires urbaines de Nantes et de Saint-Nazaire. Nous voulons le renforcer dans son périmètre et ses processus décisionnels, notamment en reprenant les discussions avec les communautés de communes concernées du Sud-Loire. Nous souhaitons construire un SCOT unique correspondant à la réalité de l'aire urbaine Nantes-Saint-Nazaire.

Pour le développement écologique de l'estuaire

- 198.** Etablir un plan climat estuarien reprenant l'objectif de moins 50% d'émissions de CO2 en 2030, avec définition d'un projet d'autonomie énergétique lié à l'ensemble des potentiels du territoire (éolien offshore, biomasse agricole, photovoltaïque urbain, etc.).
- 199.** Mener un projet commun de développement de l'habitat, avec priorité au développement du logement abordable, en lien avec une politique d'offre de transports publics cohérente avec les objectifs sur l'ensemble du territoire.
- 200.** Soutenir fortement les filières de recherche et de développement de l'emploi industriel des énergies renouvelables, et développer des unités expérimentales de stockage de l'électricité d'origine renouvelable. La Basse-Loire doit être au niveau

européen un territoire leader de la transition énergétique.

- 201.** Développer un plan estuarien de préservation de la biodiversité fondé sur une étude approfondie du fonctionnement naturel de l'estuaire, du dialogue entre les zones humides et les autres espaces naturels (forêts, espaces agricoles...). Nous considérons que la trame verte et bleue à préserver, dont la définition conclura ce travail, devra s'imposer dans tous les PLU (plans locaux d'urbanisme) des communes et intercommunalités membres du SCOT.

Une démocratie à l'échelle de l'estuaire

- 202.** Créer un conseil de développement estuarien, avec des représentants des associations et structures représentatives de la société civile, capacité à commander ses propres études auprès de l'AURAN (Agence d'urbanisme de la région nantaise), et avis sur toutes les grandes décisions d'aménagement.
- 203.** Ouvrir un forum interactif sur internet en amont des délibérations devant être prises par le Pôle métropolitain du SCOT.

UN TERRITOIRE RÉGIONAL RENFORCÉ

Nantes et Rennes, dont les aires urbaines sont pratiquement adjacentes, ne peuvent pas rester durablement dans deux régions administratives distinctes. C'est un gaspillage de moyens, mais nous savons à quel point ce redécoupage administratif de bon sens se heurte à tous les conservatismes des situations établies.

- 204.** Affirmer l'engagement clair de Nantes en faveur d'un redécoupage régional dont la réunification de la Bretagne est le socle. Soutien à un referendum en Loire-Atlantique sur la réunification, en faisant campagne pour un vote favorable. Nous défendons aussi le principe de processus démocratiques dans les autres départements de l'ex-région administrative des Pays de la Loire sur la solution que chacun d'entre eux souhaite pour lui-même, entre les trois régions administratives pouvant les accueillir (Centre, Poitou-Charentes, Bretagne).
- 205.** Renforcer le pôle métropolitain Loire-Bretagne, dans sa capacité d'action commune, notamment dans les domaines de l'énergie renouvelable (domaine régional majeur) et de la culture, dans une stratégie coordonnée de renforcement de la culture bretonne urbaine (langue, musique, etc.), mais aussi de réduction des coûts de gestion (opéra, orchestres philharmoniques, ...).
- 206.** Mettre en place un suivi commun aux villes de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Rennes et Brest pour évaluer l'affectation des terres urbanisables. Mission confiée aux agences d'urbanisme des villes de l'Ouest.
- 207.** Instaurer un espace de dialogue entre le pôle métropolitain Loire-Bretagne et le réseau des petites villes de Bretagne. Il nous paraît essentiel de définir une stratégie commune pour équilibrer emploi et habitats, le développement des villes moyennes, en lien avec les dynamiques des grands centres urbains, nous semblant la véritable alternative à un étalement urbain non maîtrisé de troisième et de quatrième couronnes.
- 208.** Définir un plan commun à l'espace Loire-Bretagne sur les mobilités grande vitesse

et les connexions européennes, intégrant la perspective d'abandon du projet d'aéroport inutile, nuisible et coûteux à Notre-Dame-des-Landes. Coordonner les offres aériennes Nantes-Brest-Rennes, en adossant une navette aérienne Nantes-Brest pour permettre de rassembler les passagers sur les liaisons européennes et de répartir les vols charters. Mener une action volontariste pour la réalisation du barreau de l'Essonne pour le renforcement des liaisons TGV directes vers les grandes villes européennes.

- 209.** Diminuer de moitié la consommation de terres agricoles prévues dans le SCOT (schéma de cohérence territoriale) pour limiter l'étalement urbain

UNE GRANDE VILLE EUROPENNE

Souvent diffuse, lointaine, l'Europe n'est pas vécue comme une réalité pour beaucoup d'entre nous. Pourtant elle impacte notre quotidien. Si nous ne mesurons pas l'impact des politiques européennes sur nos vies, c'est souvent par déficit d'information. C'est pour cela que les échanges culturels, économiques, éducatifs et informatifs sont essentiels pour la réussite de Nantes en Europe.

Nantes accueille de plus en plus de ressortissant-e-s de l'Union Européenne, qu'ils soient chercheur-e-s, étudiant-e-s, salarié-e-s ou touristes. Ils font partie intégrante de notre ville. Nantes fait partie de nombreux réseaux européens, comme Eurocities qu'elle présidera en 2014.

Nantes a été Capitale Verte de l'Europe en 2013, prix décernée par la Commission européenne pour récompenser la politique menée en matière de biodiversité et d'environnement.

Nantes a vu naître des média européens, comme il n'en existe pas ailleurs, à l'instar d'EuradioNantes en 2005.

L'Europe est une vraie richesse, c'est par l'Europe que nous trouverons les solutions globales. Il faut faire face à l'eurosepticisme galopant et jouer notre rôle d'information et de promotions d'échanges riches et innovants.

- 210.** Mieux informer et sensibiliser les Nantais-e-s à l'Europe en soutenant davantage le réseau d'acteurs et le tissu associatif présents sur notre territoire.
- 211.** Conforter la place de Nantes dans les réseaux européens.
- 212.** Solliciter l'expertise et favoriser les échanges avec d'autres villes en Europe sur certaines politiques publiques, comme la construction ou rénovation énergétique des logements ou encore sur l'aménagement des déplacements doux avec l'Allemagne ou les Pays-Bas par exemple.
- 213.** Promouvoir l'apprentissage des langues européennes et les échanges culturels chez les écoliers
- 214.** Favoriser les échanges avec le tissu économique européen pour créer un climat favorable à l'émergence de nouveaux projets

UNE VILLE CITOYENNE DU MONDE

Plus que d'autres villes, Nantes s'est investie dans des actions de solidarité internationale,

dans l'animation des réseaux internationaux de collectivités territoriales et l'organisation d'évènements participant de dynamiques mondiales en faveur des droits de l'Homme ou des grands enjeux environnementaux.

Nous voulons coopérer avec nos partenaires dans la recherche de modes de développement alternatifs, moins consommateurs de ressources naturelles et plus producteurs d'égalité. Nous souhaitons poursuivre en ce sens, en étant conscients que c'est d'abord l'exemplarité sur notre propre territoire qui légitime notre investissement dans le débat planétaire et le soutien aux dynamiques de la société civile mondiale.

Renforcer nos coopérations décentralisées

- 215.** Doubler les fonds dévolus aux actions de développement dans les pays du Sud, avec la mise en place, sur le principe du 1% eau, du 1% déchets
- 216.** Adopter une politique d'urgence à l'échelle de l'agglomération : mise en place d'un fonds d'urgence commun pour permettre aux communes de l'agglomération de pouvoir contribuer à des actions humanitaires en cas de crise
- 217.** Consolider les coopérations existantes, telles que celle engagée avec la Roumanie, et étudier l'engagement de nouvelles coopérations : Jérusalem-Est en Palestine, Medellin en Colombie...
- 218.** Coordonner les coopérations portées par les communes de l'agglomération, de l'espace estuarien, du département et de la région. Et harmoniser les procédures de soutien avec la région et le département

Dialogue et concertation avec les acteurs de solidarité internationale

- 219.** Organiser dès le début du mandat les « Assises de la coopération internationale » pour renforcer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs locaux de ce secteur : acteurs publics, associatifs, privés, citoyens...
- 220.** Conforter le dispositif d'appel à projet en direction des projets de co-développement, en privilégiant les approches de genre pour que les femmes soient actrices du développement de leur pays
- 221.** Renforcer le soutien aux porteurs de projets dans le montage de projets et la recherche de financements complémentaires, notamment européens

Des enfants et jeunes, citoyens du monde

Mettre en place un partenariat entre les écoles et les associations d'éducation au développement pour y sensibiliser les élèves de primaires dans le cadre du parcours périscolaire « Citoyen en herbe ».

- 222.** Soutenir les initiatives interculturelles et solidaires des jeunes. Développer et valoriser l'aide aux projets de jeunes (CLAP).
- 223.** Faciliter la mobilité des jeunes, aussi bien dans l'envoi à l'étranger que dans l'accueil local :

- Renforcer l'aide aux stages étudiants et valoriser ces expériences à l'international.
- Développer les dispositifs en direction des jeunes (service civique, service volontaire européen, service volontaire à l'international, etc.) notamment en direction des jeunes des quartiers d'habitat social.
- Soutenir le fonctionnement de la plate-forme interculturelle et solidaire.

224. Renforcer l'éducation au développement et à la solidarité internationale : événements de grande ampleur, événements populaires, parcours périscolaire, FMDH, etc.

Participer aux débats planétaires

225. Poursuivre la participation aux réseaux européens et mondiaux de collectivités pour porter la voix des élus locaux dans les grands débats internationaux et partager les meilleures expériences d'actions publiques.

226. Organiser un rendez-vous régulier de la société civile mondiale renforçant sa capacité d'expression sur les grands enjeux mondiaux (droits de l'Homme, climat, solidarité...), en lien étroit avec les acteurs et initiatives locales.

227. Faire de Nantes une ville exemplaire en matière de Droits de l'Homme tant dans l'application des droits que dans la recherche de nouveaux modèles d'innovation sociale et sociétale en déclinant les droits et obligations de la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité visant la construction de sociétés plus égalitaires, plus démocratiques, plus solidaires, en collaboration avec tous les habitants des territoires concernés. Poursuivre le travail de mise en réseau des villes innovantes en matière d'application des Droits de l'Homme.

228. Réaffirmer le soutien à la semaine de solidarité internationale (SSI) en favorisant davantage les collaborations entre la ville/la communauté urbaine et les acteurs de cette SSI.

229. Poursuivre l'engagement de la ville comme territoire de commerce équitable.

VIII/ Être égaux et vivre mieux :

un droit pour toutes et tous

Notre projet consiste à permettre à chacun, quelle que soit sa situation professionnelle, familiale, d'avoir accès aux services assurés/développés par la ville : les services essentiels comme l'eau, l'énergie, le transport, mais aussi les espaces verts, la culture, un espace public agréable et sûr.

Notre projet se veut égalitaire et redistributif à travers l'utilisation optimale des impôts locaux que nous n'augmenterons pas durant le mandat.

Qu'il s'agisse de notre alimentation, de notre santé, de notre sécurité, à tous les âges de la vie et selon la situation de chacun, nous aspirons à une vie saine, sereine, conviviale et solidaire. Pour y parvenir, nous devons veiller à réunir les conditions pour que chaque personne se sente considérée et trouve sa place pour contribuer à son tour au bien vivre ensemble. L'égalité n'est pas qu'une question de droit, les inégalités se retrouvent dans l'accès au logement, à la santé à l'éducation. C'est sur cet ensemble d'enjeux que nous voulons intervenir.

Affirmer l'Égalité

230. Nommer un-e adjoint-e à l'Égalité. qui travaillera :

- avec un groupe de conseillers municipaux subdélégués (un conseiller municipal en charge de l'égalité homme-femme, un autre en charge de la lutte contre le racisme, un autre sur les droits des migrants, etc.),
- en transversalité avec les autres adjoint-e-s (urbanisme, éducation, etc.),
- et avec un ordre de mission clair signé par la Maire.

Nous voulons agir sur l'ensemble des politiques publiques ayant une influence sur l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations, en interne comme en externe.

Etre exemplaire en tant que collectivité

231. Assurer la parité homme/femme sur les postes de Vice-président-e-s de Nantes-Métropole.

232. Aller vers la parité homme/femme sur les postes à responsabilité à la ville et à la métropole.

233. Regarder dans quel cadre les entreprises ne respectant pas les critères de la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) pourraient être exclues des marchés publics et des DSP. Les critères liés à l'égalité seraient ici regardés avec un intérêt particulier. Nantes pourrait se porter candidate à une expérimentation sur « RSE et marchés publics ».

Refuser toutes discriminations liées aux origines, aux orientations sexuelles, à la religion, aux situations familiales

- 234.** Création d'une maison des diversités familiales : lieu de rencontres des familles hétérosexuelles, homosexuelles ou monoparentales, point d'information sur les droits, d'accueil et d'accompagnement des familles en difficultés.
- 235.** Renforcer les moyens du centre LGBT, dont le rôle est essentiel pour lutter contre les discriminations. Le rendre accessible aux personnes en situation de handicap.
- 236.** Créer un conseil nantais des pratiques religieuses, outil de dialogue et compréhension dans la cité, d'échange avec la municipalité, réfléchissant sur les pratiques, le nécessaire respect des principes de la laïcité républicaine.
- 237.** En absence de droit de vote, nous défendons le renforcement de la citoyenneté des étrangers : une attention sera portée à leur représentation dans les conseils de quartier et tous les organes consultatifs de la ville, et pas seulement un conseil spécifique, même si son rôle demeure important.
- 238.** Développer l'information sur leurs droits pour les plus fragiles : accompagnement des mineurs, traduction pour les migrants précarisés.

Refuser toutes discriminations liées au handicap

Le travail avec les associations à Nantes a totalement évolué en 10 ans, passant de l'information donnée sur des travaux d'accessibilité à une véritable concertation.

Deux principes de bases sous-tendent cette démarche de co-construction : le droit commun et le service rendu à tous. Développer l'accès au droit commun, c'est partager la ville à tout moment et à tout âge : assister aux Folles Journées, participer au Voyage à Nantes, s'inscrire dans les Journées du Patrimoine avec tout le monde, mais aussi scolariser son enfant ou l'inscrire à une activité de loisirs dans son quartier, accéder à un emploi, choisir son logement, se déplacer tout simplement.

L'accessibilité est un service d'intérêt général : toutes les améliorations apportées pour les personnes en situation de handicap bénéficient aux autres habitant-e-s (parents avec poussette, personnes âgées, personnes se déplaçant avec béquilles, livreurs).

Depuis 10 ans les élu-e-s écologistes ont porté cette politique, pour le mandat prochain, plusieurs axes d'amélioration seront privilégiés :

- 239.** Ouvrir l'accès du service HandiTAN aux handicaps temporaires.
- 240.** Offrir un parcours éducatif facilité pour les enfants malades ou porteurs de handicap, de la crèche au collège (même référent médical, guichet unique pour l'ensemble des démarches : culture, éducation, santé, loisirs, etc.).
- 241.** Et bien sûr, poursuivre la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics, des commerces et des logements.

Accompagner toutes les générations dans la ville

Jeunes et étudiants :

Les jeunes connaissent des conditions d'insertion de plus en plus dures notamment pour les moins formés. Pour permettre aux jeunes de bien grandir et de prendre une place active dans la vie associative, politique et culturelle de la ville, nous proposons :

- 242.** créer un conseil municipal des jeunes émettant des avis sur les grands dossiers pour l'avenir de la ville.
- 243.** Développer les parrainages associatifs de projets de jeunes dans le cadre des bureaux de projet dans les quartiers.
- 244.** Développer des espaces ouverts et abrités des intempéries et dont les localisations seront discutées avec les conseils de quartier.
- 245.** Dans le cadre du service public du partage, favoriser l'hébergement des jeunes adultes chez des particuliers en échange de services (jardinage, courses, présence).
- 246.** Permettre aux jeunes de tester différentes activités sportives dans un réseau de clubs formateurs grâce à un «pass-sport découverte».

Seniors :

Faire de Nantes une « ville amie des aînés », favorisant la création d'une dynamique nantaise sur le sujet et facilitant la mise en œuvre de politiques concrètes.

- 247.** Logement : travailler avec les bailleurs sociaux sur le parcours résidentiel ; favoriser le maintien dans le logement (services à domicile, adaptation fonctionnelle) mais lutter contre le confinement à domicile subi ; favoriser les résidences seniors accessibles à toutes les bourses par une priorité d'accès au foncier public.
- 248.** Accompagner l'ouverture des résidences pour personnes âgées aux activités intergénérationnelles.
- 249.** Mobiliser, au travers de l'ORPAN, toutes les compétences des aînés dans la vie de la cité, notamment dans l'accompagnement des jeunes générations (soutien scolaire, tutorat ...).

Nantes, ville à partager

- 250.** Ouvrir un bureau des temps : offrir un espace de dialogue, de concertation et d'élaboration possible de solutions plus satisfaisantes pour aider les habitants à mieux concilier leurs temps de vie (travail, famille, loisirs, achats...) et optimiser les équipements publics et l'usage de l'espace public. Ce bureau regroupera toutes les parties prenantes : pouvoirs publics, Université, Education Nationale, conseils de quartiers, Semitan, CCAS (centre communale d'action sociale), commerces....Exemples d'actions envisageables : guichet unique de rentrée scolaire, modification des horaires des médiathèques et mairies, diffusion de spectacles sur des horaires atypiques, développement d'applications originales pour informer les usagers sur tous les services de la ville et les horaires auxquels ils sont accessibles, ouverture des équipements sportifs les soirs et week-

ends, décalage d'heures de cours ou de bureau....

251. Mettre en place un service public du partage pour faciliter et encourager les initiatives citoyennes collaboratives : colocation intergénérationnelle ou solidaire, co-voiturage, co- working, jardins partagés, échanges de services, partage de savoirs, achats mutualisés de biens.

Sécurité et tranquillité publique

Nous préférons affecter les moyens disponibles vers une présence humaine renforcée plutôt que vers des investissements inutiles et coûteux de vidéosurveillance qui ne fait souvent que déplacer les problèmes: une approche axée sur la proximité, l'écoute, la prévention et la médiation sociale et citoyenne. Nous devons donc changer les perceptions d'insécurité qui contribuent à éloigner de nombreuses personnes des activités et de la vie dans la ville

252. Renforcer la présence humaine dans la ville, de jour comme de nuit.
253. Repenser et réaménager l'espace public pour plus de tranquillité et convivialité. Cela passe notamment par la réappropriation par les habitants de cet espace, pour éviter leur désertification : bancs et tables, kiosques couverts, aménagements adaptés, et nous devons aussi réfléchir à l'ouverture des centres sociaux le soir et le week-end.
254. Renforcer les moyens d'une police de proximité, les « ilotiers », ce qui nécessite une coordination entre police nationale et municipale.
255. Mettre en place un service de médiation sociale municipale en associant fortement les habitant- e-s aux décisions.
256. Accueillir, dans les services municipaux, les mesures alternatives comme les travaux d'intérêt général, les mesures de réparation pour mineurs avant jugement.
257. Lutter contre les violences faites aux femmes : organisation de campagnes de sensibilisation, soutien aux associations locales et partenaires... Constituer un réseau d'acteurs qui traite du problème des violences en regroupant tous les intervenants afin de favoriser tout un parcours coordonné pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences.
258. Nommer un-e adjoint-e « à la nuit » pour une meilleure prise en compte des spécificités de la vie nocturne, en lien avec les maires de nuit.

Santé publique : Une ville prévenante et en bonne santé

La santé, c'est le bien-être physique, psychique et social. C'est un patrimoine qu'il faut préserver ! Or, les maladies chroniques représentent aujourd'hui la principale cause de mortalité en France. Cette crise sanitaire est indiscutablement liée à nos modes de vie. Il est urgent d'agir directement sur la protection des milieux (eau, air, sol), de lutter contre leur pollution (allergènes, pesticides, particules fines, ondes, etc.), de développer une alimentation de qualité, de promouvoir l'activité physique, en enseignant les bonnes pratiques par l'information et l'éducation.

Le transfert du CHU sur l'île de Nantes nous offre l'opportunité d'un nouveau débat sur la santé. Fondement de notre système de solidarité, pilier de la recherche médicale, lieu de formation, l'hôpital public a pour objectif premier d'assurer l'accès à une offre de soin de qualité pour tous les habitants de l'agglomération et bien au-delà.

- 259.** Développer en lien avec les autorités sanitaires, l'information municipale sur le parcours de soin.
- 260.** Favoriser l'installation dans les quartiers des professionnels de santé notamment via la création de maisons de santé.
- 261.** Mettre en réseau les professionnels de santé grâce à l'observatoire de la santé.
- 262.** Créer un conseil métropolitain de la santé environnementale avec possibilité d'enquêtes épidémiologiques et avis et étendre le Plan de santé environnemental au niveau de l'agglomération.
- 263.** Renforcer l'offre de santé publique par un soutien et une modernisation du CHU pour un accès à la santé pour tous.

IX/ S'épanouir

Donner à chaque habitant-e les moyens et le cadre pour grandir, se construire et s'épanouir est une priorité forte de notre projet. Nous voulons investir pour les Nantais-es, être attentif à leur devenir, de la petite enfance à l'âge adulte, dans l'école et en dehors, dans les équipements sportifs et culturels, dans l'espace public. C'est au niveau local et au plus près de son lieu de vie que doit pouvoir s'exercer son droit à l'éveil, à l'éducation, à la culture et aux sports.

Les écologistes proposent des politiques locales basées sur le partage, l'éducation populaire et la participation. Ces politiques contribuent à développer l'autonomie des personnes et à rétablir le pouvoir d'agir de chacun-e sur sa vie.

LA PETITE ENFANCE, UNE PRIORITÉ MUNICIPALE

Un enfant sur 5 vit sous le seuil de pauvreté et subit les conséquences des inégalités sociales : santé plus fragile, difficultés scolaires... Ces inégalités ont tendance à se reproduire d'une génération à l'autre. La fréquentation d'une structure d'accueil collectif est un élément qui contribue à lutter contre ces inégalités sociales. Investir dans la petite enfance, c'est gagner en réussite éducative, en solidarité et en cohésion sociale. Notre priorité sur le mandat est d'affirmer un droit à l'éveil pour les tout-petits, en complément du droit à l'éducation, pour lutter contre les inégalités sociales dès le plus jeune âge. Notre ambition vise aussi à faciliter la vie des familles afin de leur permettre de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, en lien avec la création d'un bureau des temps

Toujours plus d'offre pour répondre aux besoins des familles

264. Créer 500 places d'accueil des jeunes enfants d'ici 2020 en crèches ou structures collectives tout en continuant de s'appuyer sur le réseau des assistantes maternelles autour d'une offre plurielle et coordonnée, avec des passerelles entre les modes de garde.
265. Ouvrir des crèches intercommunales entre Nantes et les communes limitrophes pour initier une approche intercommunale d'un service public de la petite enfance.
266. Réunir les différents acteurs du secteur (ville(s), CAF, CG, structures associatives et privées non marchandes...) au sein d'une instance partenariale pour élaborer un plan de création de places et d'implantation de structures, dans une logique prospective et incitative d'appels à projets.
267. Encourager les porteurs de projets d'accueil d'enfants (initiatives citoyennes, associatives, ESS...) par un accompagnement administratif et juridique.

Une qualité d'accueil renforcée pour le bien-être des tout-petits

268. Ouvrir la journée annuelle de formation aux assistantes maternelles
269. Renforcer les activités d'éveil culturel et moteur : théâtre, littérature enfantine, musique, cinéma, peinture, activités motrices, jardinage.... En impliquant personnels, parents, partenaires locaux (bibliothèques, associations, EPHAD, etc.) et les autres directions de la ville.
 - Mettre en place des partenariats spécifiques avec les résidents des EHPAD : goûters avec chants, comptines, lectures partagés, jardinage intergénérationnel, etc.
 - Développer des projets novateurs : bilinguisme, égalité filles-garçons...
270. Poursuivre les initiatives écologiques dans le secteur de la petite enfance : alimentation biologique, gestion économe de l'eau et de l'énergie, locaux adaptés, matériaux sains, ... Lancer la démarche éco-crèches, allant du bâti aux activités pédagogiques en passant par l'alimentation, l'hygiène, l'entretien, les linges des bébés, les déchets, l'eau ou l'énergie. Et construire les futures crèches sur le mode dit « passif » comme c'est le cas à Paris.
271. Conforter l'accueil des enfants et des parents en situation de handicap par la formation du personnel et les partenariats avec les structures spécialisées.
272. Renforcer la continuité éducative des enfants porteurs de handicap : crèches, écoles, loisirs.

Faire place à l'innovation pour construire des réponses nouvelles et adaptées

273. Répondre aux besoins des parents en situation professionnelle précaire, en insertion ou en recherche d'emploi : conforter l'accueil d'urgence, adapter l'accueil occasionnel, étendre l'amplitude horaire de l'accueil occasionnel, consolider les

liens entre les professionnels de la petite enfance et ceux de l'insertion.

- 274.** Dans le cadre du service municipal du partage, faciliter les échanges de services par la mise en réseau. Exemples : instituer à l'intérieur de chaque structure d'accueil, un système de mise en réseau des parents entre eux, lancer un site de mise en relation entre parents, assistantes maternelles, gardes d'enfant à domicile, étudiants, etc.
- 275.** Encourager les projets crèche/maison de retraite, crèche/logements, crèches/centres de formation... pour faciliter l'intergénérationnel, favoriser la proximité, privilégier l'optimisation et la mixité du bâti...
- 276.** Lutter contre les inégalités sociales et scolaires en soutenant les projets novateurs tels que le programme « Parler bambin » initié dans les crèches municipales.

L'ECOLE AU CŒUR DE LA CITE

Accueillir les enfants dans des équipements de qualité, les faire grandir dans un environnement propice à leur autonomie, susciter leur participation à la vie de la cité, promouvoir la coopération, la confiance et la sécurité plutôt que la compétition et le culte de la performance.... telles sont nos orientations pour permettre à l'enfant de s'épanouir, de trouver son équilibre de vie, de savoir vivre en société. Nous les mettrons en œuvre en associant parents, enseignants, personnels scolaires, animateurs associatifs, urbanistes, jardiniers...

Réussir la réforme des rythmes de l'enfant

Si notre responsabilité en tant que municipalité va bien au-delà de l'organisation du temps périscolaire, un des principaux enjeux à venir consistera à réussir collectivement la réforme des rythmes scolaires. Cette réforme, bénéfique pour l'enfant, ne sera positive que si elle est concertée et accompagnée de moyens suffisants. Il est en particulier de la responsabilité municipale de réussir l'organisation du temps périscolaire, même si cette réforme ne se limite pas à cet aspect.

- 277.** Associer tous les acteurs à la construction d'un temps périscolaire de qualité. Constituer au sein de chaque école un Comité d'animation pour l'école – CAPE regroupant ces différents acteurs : enfants de cycle 3, parents élus, professeurs, ATSEM, agents de la ville, animateurs périscolaires, intervenants extérieurs, associations...
- 278.** Identifier un référent professionnel, garant du suivi des activités périscolaires et de l'articulation entre le scolaire et le périscolaire en termes de temporalité et de contenu.
- 279.** Encourager les forums d'expression des enfants dans les écoles pour qu'ils se construisent des compétences citoyennes et associer les enfants aux choix des activités périscolaires.
- 280.** Proposer un parcours « Citoyen en herbe » pour un vrai temps périscolaire civique : La ville proposera aux écoles un parcours « Citoyen en herbe » avec différentes étapes thématiques dans l'année et sur le parcours scolaire, de la maternelle à la

fin du primaire. Chaque étape thématique sera travaillée en s'appuyant sur des intervenants compétents sur le thème (associations, professionnels, etc.). Ce projet ambitieux nécessitera un investissement financier supplémentaire de la ville, mais nous considérons qu'il s'agit d'une priorité du prochain mandat.

Découverte de la ville (urbanisme, architecture, patrimoine) :

1. environnement et développement durable,
2. santé,
3. médias et numérique,
4. sciences,
5. arts et culture,
6. sports,
7. citoyenneté (droits, non-violence, etc.)
8. égalité (relations garçons/filles, lutte contre les discriminations, etc.)
9. mobilité (sécurité routière, apprentissage du vélo en ville, transports en commun)
10. solidarité internationale
11. langues régionales et étrangères

281. Favoriser, dans toutes les écoles, sur le modèle des premières expérimentations réussies, de vrais temps périscolaires d'au minimum 1h30 , pour tous les enfants,. Ce temps sera pensé et organisé par le CAPE.

- Garder de la souplesse pour du temps libre, respecter des temps de décélération, de ressourcement... notamment sur la pause du midi.

- Faire de la pause du midi, la pause du bien manger et du bien-être, en prenant le temps de manger dans la convivialité, en promouvant l'éducation au goût et en aménageant des espaces de repos. Dans la perspective d'offrir aux élèves des repas 100% issus de l'agriculture biologique ou de produits locaux de qualité d'ici 2020, notre volonté vise également à introduire progressivement des repas sans viande ou poisson.

282. Dissocier l'organisation de la journée entre élèves de maternelle et élèves d'élémentaire pour respecter le rythme spécifique à chaque classe d'âge. Repenser le temps du mercredi midi, notamment pour les tout-petits afin de limiter la fatigue et le nombre d'interlocuteurs.

283. Rendre polyvalents et optimiser les espaces communs (salle de motricité, bibliothèque, restaurant...) pour permettre aux enfants d'être au chaud les jours de pluie ou de grand froid, pour accueillir les artistes et intervenants, réfléchir sur l'ouverture de ces locaux aux acteurs du quartier les soirs et week-ends...

284. Systématiser la conduite de projets CM2/6e pour faciliter l'entrée au collège.

- 285.** Soutenir et accompagner l'ouverture d'un collège-lycée innovant en matière pédagogique.
- 286.** Pérenniser le comité d'évaluation de la réforme des rythmes scolaires.

Pour une école responsable et économe

- 287.** Poursuivre le plan de rénovation des bâtiments scolaires.
- 288.** Accélérer le plan informatique pour équiper chaque école d'ordinateurs, tablettes et de TBI (tableau blanc interactif).
- 289.** Encourager l'ensemble des écoles à s'engager dans un fonctionnement éco-responsable par la mise en œuvre concrète de projets de développement durable.
- Fédérer et mobiliser l'ensemble des élèves et de la communauté éducative (parents, enseignants, personnels scolaires, associations, élus locaux, etc.) autour d'un projet commun, où chacun prend conscience de l'impact de ses attitudes et de ses choix sur son environnement et son entourage.
 - Systématiser le tri des déchets dans les écoles en mettant à disposition des poubelles jaunes spéciales papier dans les classes et en développant le compostage (reste de restauration et déchets de jardin).
 - Revégétaliser les cours d'école.
- 290.** Aménager un jardin ou un potager dans chaque école ou dans un parc à proximité en impliquant les parents, les habitants, les centres de loisirs, les associations du quartier, y compris hors temps scolaire.

FACILITER LA VIE DES FAMILLES

Faciliter la vie quotidienne

- 291.** Privilégier sur les futurs projets, la construction de pôles enfance réunissant crèche, école et centre de loisir sur un même site, pour faciliter le quotidien des familles et l'adaptation des enfants.
- 292.** S'appuyer sur les lieux existants d'accueil de l'enfant pour renforcer l'accès aux droits et aux informations pour toutes les familles.

Inscrire l'école dans un quartier vert, convivial et apaisé

- 293.** Faciliter et sécuriser le chemin des écoliers pour leur permettre de venir à l'école à pied, en poussette, en vélo ou en trottinette : trottoirs larges, vitesse apaisée, trame piétonne et pédibus, sécurité des traversées, aménagements cyclables, parkings à vélo au sein de l'école...
- 294.** Aménager des parvis sécurisés, conviviaux et abrités pour permettre aux parents,

accompagnants, nounous... de se rencontrer. Les imaginer avec les conseils de quartier.

295. Encourager les actions éducatives en libre accès dans les parcs et jardins publics pendant les vacances scolaires : danse, gym, jeux...

Affirmer le droit aux loisirs

296. Favoriser l'accueil dans le centre de loisirs du quartier de l'enfant pour limiter les transports et simplifier les démarches d'inscription.
297. Encourager la pluralité des acteurs et des projets au sein des centres de loisirs, tout en conservant une cohérence éducative par centre de loisirs.
298. Améliorer les passerelles entre les espaces scolaires et les structures de loisirs.
299. Créer des centres de loisirs numériques afin de favoriser la découverte et l'apprentissage des jeunes.

Apprendre tout au long de la vie

300. Faciliter l'apprentissage des langues régionales et étrangères par l'ouverture d'une école des langues pour tous.
301. Rendre plus accessible le savoir technique et scientifique, mais aussi maritime et industriel.
302. Renforcer le pôle de formation continue de l'Université permanente.
303. Soutenir les initiatives d'échanges de savoirs dans les quartiers.

VERS L'ÉQUILIBRE DES PROJETS CULTURELS

La culture est un bien commun, indissociable de la ville. Elle participe à l'enrichissement du vécu de chacun-e, elle nourrit le débat d'idées, elle dessine le paysage urbain, elle développe le sens critique et la sensibilité de chacun-e, elle est source du dynamisme économique... Premier budget de la ville, fierté locale, la culture nantaise doit désormais rompre avec une culture communicante et avoir les ambitions de ses moyens : l'équilibre entre grands événements ou investissements et soutien aux initiatives locales sera notre mot d'ordre. L'irrigation culturelle doit être permanente et omniprésente dans notre quotidien.

Pour répondre à cet enjeu, nous favoriserons les pratiques amateurs et l'éducation artistique, nous initierons de nouvelles formes de rencontres culturelles avec la population, nous associerons les habitants aux créations... Nous apporterons notre soutien aux artistes locaux, émergents comme confirmés, pour faire vivre la culture dans tous les quartiers.

Pour une culture du quotidien et de la proximité : accès pour tous et partout

- 304.** 1 euro pour 1 euro : à budget constant, rééquilibrer les dépenses de la culture entre grands investissements (événements et équipements) et projets culturels de quartier. Ce nouvel équilibre des dépenses passe notamment par la limitation des budgets consacrés à la communication au profit de l'action artistique et culturelle de proximité.
- 305.** Faire bénéficier les titulaires de la Carte Blanche d'un « ticket baby-sitting » et d'un tarif unique des sorties culturelles à 2€ comprenant l'accès en transport public. Faciliter les démarches administratives pour augmenter son usage.
- 306.** Grâce au Bureau des projets :
 - Faire vivre la création au plus près des habitants en associant une équipe artistique à chaque maison de quartier.
 - Favoriser les complémentarités et interactions entre les offres artistiques et culturelles des institutions et celles des associations et citoyens.
- 307.** Mettre l'art et la culture en débat : associer les Nantais-es aux orientations de la politique culturelle à travers la mise en place d'un « Fablab de la culture », instance d'échanges entre élus, artistes, acteurs culturels et habitants.
- 308.** Transférer l'entretien des équipements culturels à vocation intercommunale à Nantes Métropole pour accélérer leur réhabilitation énergétique.
- 309.** Étendre le réseau des Fabriques culturelles nantaises à l'ensemble des 24 communes de l'agglomération.
- 310.** Faire évoluer le Carnaval en y associant les initiatives citoyennes pour redonner aux habitants leur place dans cet événement festif.
- 311.** Faciliter l'expression artistique hors les murs par la création de « l'Art dans la place », à travers une rotation chaque année des lieux retenus et en privilégiant les arts plastiques, graphiques et visuels.
- 312.** Instaurer une saison culturelle du jeune public avec une programmation répartie dans plusieurs lieux de la ville et des pratiques destinées aux enfants et adolescents.
- 313.** Favoriser la rencontre enfants-artistes par des temps de résidence dans l'école : la réforme des rythmes scolaires est une opportunité pour renforcer l'éducation artistique et culturelle des élèves. Organiser, par convention, des résidences artistiques dans l'enceinte de l'école et dans des conditions appropriées.
- 314.** Constituer un réseau pour l'accompagnement des pratiques amateurs et ouvrir un lieu pour la création de ces pratiques, avec des espaces équipés modulables et pluridisciplinaires (studio de danse, atelier, galerie d'exposition, mur à peindre, salle de spectacle...), des tarifs accessibles (à partir de 2€ de l'heure) et une ouverture les soirs et week-ends.

Pour une culture de la création : l'artiste au cœur de la cité

315. Développer le 1% culturel pour toutes les constructions et réhabilitations communales. Instaurer une clause pour développer les actions des grands festivals dans les lieux comme les prisons, les hôpitaux, etc.
316. Instaurer un temps fort pour la jeune création avec le financement de projets artistiques sur un mois dans un lieu institutionnel/grand établissement culturel, dans une logique d'appel à projets.
317. Créer un nouvel espace collaboratif de répétition et de résidence pour favoriser la création et diffusion du spectacle vivant.
318. Donner une véritable place aux arts du cirque, aux arts de la rue et aux arts plastiques, avec l'élaboration d'un plan de développement pour chacune de ces disciplines artistiques : création, production, diffusion et formation.
319. Mettre en place un comité consultatif de la culture constitué d'artistes et professionnels du secteur, d'élus et de citoyens afin de décider les aides aux projets culturels et créations artistiques avec plus de transparence.
320. Accompagner artistes et professionnels du spectacle dans leurs parcours, en favorisant la création de groupements d'employeurs, en soutenant les circuits courts de création, production et diffusion, en explorant les ressources de l'économie sociale et solidaire.

Pour une culture vivante du livre

321. Établir une carte d'accès libre à toutes les médiathèques et bibliothèques des 24 communes pour tous les habitants de l'agglomération.
322. Renforcer l'accompagnement aux temps forts existants : Utopiales, Impressions d'Europe, Rencontres de Sophie, MidiMinuitPoésie, CrayonNantes...
323. Mettre en place une coopération entre les différents festivals du Grand Ouest : réinterroger le format du festival Atlantide et y associer les partenaires littéraires et librairies locales.
324. Mandater le comité consultatif de la culture pour étudier l'installation de « boîtes à lire » sur l'espace public : chacun-e peut déposer ou emprunter des livres gratuitement dans ces petites armoires conçues par la ville. Cette action « livre voyageur » s'inscrit dans les initiatives d'une urbanité nantaise fondée sur le partage, « Nantes, ville du partage ».

Pour une nuit nantaise créative

325. Encourager une politique de développement des cafés-culture nantais avec un plan de prise en charge des aménagements (isolation, sécurité, etc.) contractualisé avec les acteurs du secteur.
326. Nommer un-e adjoint-e « à la nuit » pour une meilleure prise en compte des

spécificités de la vie nocturne avec les usagers, riverains et acteurs de la nuit.

- 327.** Créer un conseil consultatif de la nuit.
- 328.** Mettre en place un accompagnement des parcours de nuit dans la ville (répondre à la problématique des transports).

Pour un patrimoine fertile

- 329.** Imaginer des parcours culturels permanents dans la ville, dans chaque quartier à partir d'un inventaire du patrimoine associant les habitants.
- 330.** Valoriser le patrimoine industriel et maritime avec l'ouverture d'un centre ressources au niveau de l'estuaire et la création d'un parcours avec classement des ensembles de premier ordre : Les Batignolles, Cap 44,... en intégrant le Bas-Chantenay.
- 331.** Soutenir la création d'un pôle culturel breton d'agglomération pour valoriser et diffuser.
- 332.** Mettre en place un répertoire du patrimoine (humain, culturel, végétal, architectural, etc.) accompagné d'un référentiel collaboratif : les habitants eux-mêmes alimentent et animent ce référentiel en proposant des actions pour faire vivre ce patrimoine.
- 333.** Élaborer un plan d'occupation d'une partie des friches urbaines par des artistes et créer un atelier regroupant des artistes sur chaque grand quartier.

Pour la diversité culturelle

- 334.** Renforcer dans le cadre des activités périscolaires de la ville, l'initiation aux cultures immigrées présentes dans la ville.
- 335.** Soutenir les créations culturelles des associations nantaises issues de l'immigration, aux métissages et dialogues culturels. Renforcement du rôle du festival « Tissé-Métisse pour susciter et valoriser ces créations.
- 336.** Soutenir le développement des filières bilingues breton / Français sur la ville.
- 337.** Ouvrir une grande salle nantaise festive dédiée à la danse (dans de salon, Festnoz, dans du monde entier, etc.)
- 338.** Rénover Ty-Kieltiek, la maison des associations bretonnes, rue Harouys.
- 339.** Recueillir et valoriser des patrimoines culturels immatériels, soutien aux initiatives universitaires et associatives en la matière.
- 340.** Mise en œuvre et labelliser le niveau supérieur de la charte « Ya d'ar Brezhoneg ».
- 341.** Réfléchir avec l'agence culturelle bretonne sur « Nantes, ville de référence de la culture bretonne urbaine », avec définition d'un plan d'actions.

- 342.** Soutenir la création d'un pôle culturel breton d'agglomération pour valoriser et diffuser la langue et la culture bretonnes.

UNE AUTRE VISION DU SPORT DANS LA VILLE

Le sport est bon pour la santé, procure du plaisir, initie aux règles de la vie en groupe, forme à la responsabilité, est source de convivialité, cultive le goût de l'effort... Faciliter la pratique du sport partout et pour tous est donc capital pour nous.

Soutenir le riche tissu associatif local, les actions en direction du sport féminin, les clubs handisports... mais aussi les équipes nantaises de haut niveau, est un enjeu pour faire de notre ville un territoire dynamique, toujours en mouvement.

Les évènements sportifs, grands comme petits, constituent un levier essentiel pour la cohésion le développement économique du territoire. Ces manifestations permettent de fédérer les habitants, les acteurs économiques, associatifs et institutionnels.

Sport pour toutes et tous, sport santé

- 343.** Conjuguer sport et plein air en créant un parcours santé sur l'ensemble de l'agglomération, notamment le long des cours d'eau, grâce à l'implantation d'aménagements dans l'espace public: plans inclinés pour faire ses abdos, espaliers, sauts d'obstacles, barres parallèles, matérialisation de pistes de jogging avec repères kilométriques, murs d'escalade, terrains de pétanque, tables de ping-pong, cheminements doux invitant spontanément à la promenade...
- 344.** Proposer des séances gratuites dédiées à la gymnastique et au footing le dimanche matin dans plusieurs parcs, jardins et salles de sports municipaux.
- 345.** Mettre en place le dispositif « Sport-santé sur ordonnance », permettant aux médecins généralistes de prescrire une activité physique gratuite à leurs patients atteints d'une maladie chronique ou en surpoids.
- 334.** Favoriser l'accès gratuit à des équipements sportifs pour les publics précaires.
- 347.** Encourager l'intégration d'équipements sportifs et de dispositifs d'incitation à l'activité physique dans les nouveaux projets d'aménagements urbains. Créer un parc sportif de plein air urbain en bord de Loire pour le basket, le football, les sports émergents.
- 348.** Inciter les scolaires à se déplacer à bicyclette dans le cadre du temps périscolaire à travers l'étape « mobilité » du parcours « Citoyen en herbe ».
- 349.** Sécuriser les coulées vertes par la présence de policiers municipaux à vélo.
- 350.** Créer un pôle nautique multi-activités, situé sur le Bas Chantenay, véritable centre de ressources pour tous les usages nautiques.
- 351.** Poursuivre les efforts en faveur du plan handisport nantais en portant une attention particulière à ces clubs. Etre à l'écoute de leurs besoins et favoriser la mutualisation

avec les autres clubs sportifs de même discipline.

352. Encourager les associations sportives nantaises qui mènent des actions concrètes de lutte contre toutes formes de discriminations et en faveur de l'égalité des hommes et des femmes.

Sport amateur : loisir et compétition

353. Créer un « Passe-sport Jeunes » pour leur permettre de découvrir plusieurs sports, accompagnés par une association/club, avant d'adhérer.
354. Créer un site internet avec forum parrainé par un média local donnant les résultats de tous les sports amateurs pour ainsi afficher la diversité des pratiques, les offres et dynamiques sportives dans l'agglomération.
355. Favoriser les actions de sensibilisation sur l'importance du sport dans les équilibres sociaux et dans les enjeux de santé, menées par les acteurs locaux, en lien avec l'animation sportive municipale.
356. Redonner l'accès aux sportifs amateurs au Centre Médical Sportif et en revoir son fonctionnement en partenariat avec la CPAM et le Conseil de l'Ordre des Médecins.
357. Les communes doivent rester le premier partenaire de ces clubs pour préserver ce tissu social très riche.

Des équipements sportifs de proximité

358. Veiller à la non-disparition des salles de proximité. Exemples : la salle Couëdel et la salle Notre Dame du Bon Conseil.
359. Faciliter et mutualiser l'accès aux salles de sport scolaires et associatives pour une politique de plein emploi des équipements : élargir les horaires d'ouverture des équipements aux midis, soirs et week-ends, imaginer un « Pass gymnases » pour optimiser l'utilisation...
360. Renforcer la présence humaine sur les équipements sportifs.
361. Intégrer dans le PLU (Plan local d'urbanisme) les équipements sportifs des nouveaux projets immobiliers.
362. Identifier des espaces à forte densité urbaine pour des usages sportifs libres.
363. Revoir le fonctionnement du Skate Park, en étudiant des solutions moins onéreuses pour la ville, notamment en changeant la formule de location du bâtiment actuel.
364. Faire un diagnostic des usages et des besoins des piscines municipales, quartier par quartier. Certains équipements sont vieillissants et auraient besoin de rénovation. Exemple : la piscine des Dervallières.
365. Construire une nouvelle piscine en Sud-Loire. Etudier l'opportunité d'un équipement mixte piscine/patinoire au regard de l'intérêt énergétique de réutilisation de la

chaleur.

- 366.** Étudier la création d'un nouveau lieu regroupant les sports émergents et favoriser des partenariats ciblés avec les festivals afin de faire connaître ces activités sportives au plus grand nombre.
- 367.** Développer la transversalité entre les services de la Ville et de la Métropole (ex : direction des sports/le SEVE etc.).

Sport de haut niveau, sport professionnel

- 368.** Le public et les supporters des clubs professionnels sont issus de l'ensemble de la métropole, les subventions ne doivent pas être supportées uniquement par la ville de Nantes mais par l'ensemble des habitants de la métropole. Le sport de haut-niveau doit relever de la compétence métropolitaine.
- 369.** Conditionner les subventions municipales et métropolitaines pour le sport de haut niveau:
 - Le revenu des joueurs ne doit pas être supérieur à 10 fois le SMIC,
 - 30% des professionnels des équipes d'élite doivent être issus de leur propre centre de formation.
- 370.** Etudier un mode de financement local mixte du sport de haut niveau : suggestion d'un « club entreprises » susceptible d'apporter un concours financier et prise en compte du pôle métropolitain dans la réflexion.

Football Club de Nantes

- 371.** Etablir un fléchage précis garantissant que les subventions accordées chaque année au FC Nantes (et à l'ensemble des clubs sportifs) seront utilisées véritablement pour des actions sociales et éducatives, et non pas pour le fonctionnement général du club qui ne doit en aucun cas être financé par l'argent public. Nous demanderons un rapport annuel sur la formation scolaire et professionnelle, le suivi des jeunes non retenus en contrat professionnel.
- 372.** Créer (dans le cadre des conventions liant la Ville de Nantes et le FCN), la Table Jaune, plate-forme citoyenne, transparente et consultative créant les conditions du dialogue en rassemblant une fois par semestre les responsables du FC Nantes et les acteurs du territoire, notamment la Ville de Nantes et les organisations représentatives de supporters.
- 373.** Affirmer un soutien concret au projet d'actionnariat populaire porté par « A la Nantaise » pour permettre aux supporters et aux acteurs économiques régionaux d'être intégrés dans les structures de propriété et dans les organes de décision du club, conformément au vœu voté à l'unanimité par toutes les composantes du Conseil Municipal le 30 mars 2012 afin d'appuyer des démarches couronnées de succès à l'échelle européenne.
- 374.** Accueillir à Nantes le Conseil National des Supporters de Football, rassemblant les

organisations démocratiques de supporters impliquées dans des projets citoyens, créé afin de définir un interlocuteur privilégié auprès des instances du football et des pouvoirs publics.

Événementiel

- 375.** Apporter un soutien optimum, en tant que véritables partenaires des événements sportifs, par la mise à disposition des équipements et la mobilisation des services de la ville comme de la communauté urbaine.
- 376.** Créer un événement sportif annuel de grande ampleur et grand public à l'image des initiatives prises en matière de culture ou de tourisme.
- 377.** Imaginer un festival multisports tourné vers la jeunesse « Le Festival européen des Jeunes Sportifs » sur un modèle « festival musical ». Organisé en période estivale, ce festival proposera également des stages et jobs d'été pour les jeunes.
- 378.** Faciliter le passage du Marathon de Nantes en centre ville : le rendre plus attractif pour les participants.
- 379.** Chaque discipline sportive portée par un club doit pouvoir avoir l'opportunité d'accueillir son propre événement national.